

Rapport d'activité

2014



Crédit Municipal de Paris

Pour tous depuis 1637

Rapport d'activité

2014



Crédit Municipal de Paris

Pour tous depuis 1637

Le Crédit Municipal de Paris 2014 déchiffré

PRÊT SUR GAGE

L'OBJET LE  **ANCIEN**
ACTUELLEMENT EN MAGASIN



un piano
49 ANS

L'OBJET RESTÉ LE 
LONGTEMPS AU CMP



une montre
24 HEURES

SI VOUS RENCONTREZ UN **client** DU **Prêt sur gage**,
VOUS AUREZ **87%** DE CHANCE QUE CE SOIT UNE



QUI SERA PROBABLEMENT
FRANÇAISE, SRI-LANKAISE
OU ALGÉRIENNE*.

*parmi les 150 nationalités représentées
dans notre clientèle



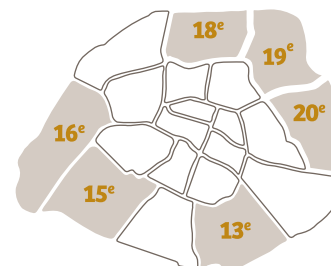
90%

D'ENTRE ELLES
RÉCUPÉRERONT
LEUR BIEN.

1 client sur 4 DU
Prêt sur gage
EST **Parisien**.



ET HABITE PLUTÔT **ici**



HÔTEL DES VENTES

1 300 000 objets

— SONT STOCKÉS SUR PLACE —
AU 55, RUE DES FRANCS-BOURGEOIS



3 fois



QUE LES ŒUVRES CONSERVÉES AU
musée du Louvre



► **82 ventes aux enchères** ONT ÉTÉ ORGANISÉES **en 2014**

ÉPARGNE SOLIDAIRE

75%

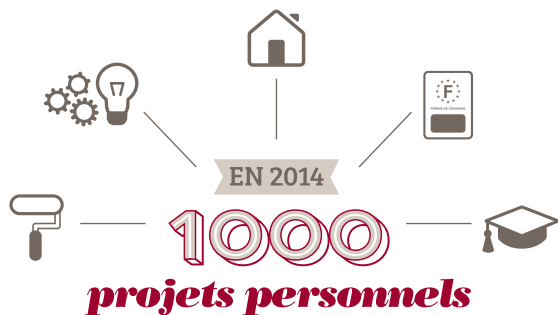


DE L'ACTIVITÉ DE PRÊT SUR GAGE EST
FINANCÉE PAR *l'épargne solidaire*



PLACÉE AU
Crédit Municipal de Paris.

MICROCRÉDIT



CONCRÉTISÉS
GRÂCE À L'ACCOMPAGNEMENT
DU *service Microcrédit*
DU CRÉDIT MUNICIPAL DE PARIS.

HISTOIRE

1637

PREMIER SERVICE : *Prêt sur gage*

2014

LE DERNIER NÉ : *la cave de ma Tante*



★ **377** ans D'EXISTENCE ★

CULTURE

EN 2014

IL Y A EU AUTANT DE *visiteurs*
AUX *événements culturels*
DU CRÉDIT MUNICIPAL DE PARIS
QUE D'*habitants* DE SON QUARTIER,
LE 4^E ARRONDISSEMENT DE PARIS.

180 000
♦ ABEILLES ♦

VIVENT SUR LES *toits*
DU CRÉDIT MUNICIPAL DE PARIS
ET Y PRODUISENT LE DÉLICIEUX
« *miel de Ma Tante* »

Actualités 2014

3 FÉVRIER 2014

Ma Tante fait nocturne

Afin de répondre aux besoins d'une clientèle plus large,
le Crédit Municipal de Paris élargit ses horaires
et propose une nocturne le jeudi.



2 AVRIL 2014

205 000 visiteurs

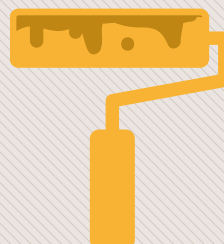
Mécène et soutien de la vie culturelle parisienne,
le Crédit Municipal est partenaire de l'exposition
« Paris 1900, la ville spectacle » présentée
au Petit Palais jusqu'au 17 août 2014.



JUIN 2014

Microcrédit Habitat

Lancé en partenariat avec La Banque Postale
et la Caisse d'Épargne Ile-de-France, ce nouveau prêt
est destiné aux propriétaires modestes qui souhaitent
financer des travaux dans leur logement.





21 JUIN 2014

Fête de la musique

Pour sa première fête de la musique, le Crédit Municipal fait « cour comble », rassemblant près de 4 000 personnes au son de fanfares et de gospel.



JUILLET 2014

microDON

Le Crédit Municipal de Paris entre au capital de la société microDON spécialisée dans la collecte d'arrondi, réitérant ainsi son soutien à l'innovation pour une finance participative et solidaire.



20 ET 21 SEPTEMBRE 2014

Journées du patrimoine

Le Crédit Municipal de Paris ouvre ses portes et fait découvrir aux visiteurs les vestiges de l'enceinte médiévale bâtie sous Philippe Auguste et la façade de l'Hôtel particulier de Novion, toutes deux restaurées.





17 SEPTEMBRE 2014

Épargne Solidarité

Le Crédit Municipal de Paris élargit sa gamme de produits d'épargne solidaire, en proposant un nouveau compte à terme de 36 mois au taux nominal annuel brut de 2,55 %.



4 OCTOBRE 2014

Nuit Blanche

Le Crédit Municipal de Paris est «entre ombre et lumière» pour cette Nuit Blanche 2014. 5 000 visiteurs découvrent les trois installations proposées dans les cours de l'établissement.



Le Crédit Municipal de Paris présente
ENTRE OMBRE ET LUMIÈRE ...

Au Crédit Municipal de Paris | 100 rue des Francs Bourgeois | 75004 Paris

Samedi 4 octobre 2014

De 21h à 3h



Crédit Municipal de Paris
bluebird
PHILIPS

14 OCTOBRE 2014

La Cave de Ma Tante

Un nouveau service de location d'espace pour les bouteilles de vin, champagne et spiritueux est lancé, permettant aux particuliers de bénéficier des conditions optimales de stockage des caves du Crédit Municipal de Paris.



16 OCTOBRE 2014

Au prêt sur gage

Après plusieurs semaines d'enquête dans les couloirs du Crédit Municipal de Paris, l'historienne Pauline Peretz « raconte la vie » du prêt sur gage aux éditions du Seuil.



AU PRÊT SUR GAGE PAULINE PERETZ



14 NOVEMBRE 2014

Jean-Philippe Charbonnier, l'œil de Paris

6 000 visiteurs découvrent l'œuvre personnelle du photographe Jean-Philippe Charbonnier, grâce à cette exposition conçue en partenariat avec le Musée d'Art Moderne de la Ville de Paris.



16 NOVEMBRE 2014

Un Dimanche solidaire

Le Crédit Municipal de Paris participe au mois de l'Économie Sociale et Solidaire en proposant une journée portes ouvertes.

Au programme : projections de films et débats, ateliers pour enfants, salon de thé éthique et éphémère.



***“La situation globalement excédentaire
du Groupe lui permet de financer
sainement les investissements
nécessaires pour accueillir les projets
d’aujourd’hui et de demain
de tous ses clients”***

Bernard Gaudillère, Conseiller de Paris, Vice-président
du Conseil d’orientation et de surveillance



En 2014, l’activité du Crédit Municipal de Paris s’est stabilisée, après la croissance très soutenue enregistrée depuis 2008.

L’encours, malgré la baisse du cours de l’or, a atteint 190 M€, soutenu par l’importance croissante des renouvellements de prêt. Soucieux de répondre à sa vocation sociale de partenaire financier des ménages fragilisés, le CMP s’est attaché, tout au long de 2014, à faire bénéficier ses clients de la baisse des taux de marché.

La plateforme de micro-crédit personnel accompagné a fait progresser de 7 % le nombre de dossiers financés, malgré les difficultés croissantes dont témoignent les micro-emprunteurs. De nouveaux partenariats ont été conclus pour aller au-devant de nouveaux publics et promouvoir un soutien à de nouveaux types de projet (logement, travaux...).

Le Point solutions surendettement a également élargi son dispositif d’accompagnement, permettant à tous ceux confrontés aux risques de malendettement, de surendettement ou d’usure de trouver des solutions.

L’inscription des activités du CMP dans le champ de l’économie sociale et solidaire s’est vue reconnaître à travers la labellisation par FINANSOL des solutions d’épargne proposées aux ménages déterminés à donner un sens à leurs placements.

Le succès des ventes aux enchères du CMP, qui ne s’est pas démenti en 2014, atteste de l’excellence de son offre pour les collectionneurs ou amateurs avisés.

Les résultats du CMP en 2014 sont très positifs et en progression grâce à la maîtrise de ses charges et à la gestion active de son refinancement.

Les résultats de la filiale pour 2014 ont conduit à initier une réflexion sur la définition d’un nouveau cadre stratégique prenant en compte les évolutions du marché de la restructuration de crédit et la situation financière de CMP Banque, qui verront leurs conclusions en 2015.

La situation globalement excédentaire du Groupe lui permet de conforter ses fonds propres en 2014 et de financer sainement les investissements nécessaires pour accueillir les projets d’aujourd’hui et de demain de tous ses clients.

***“Au regard des tendances de marché,
du contexte très concurrentiel
et de la situation financière difficile
de CMP Banque, une réflexion
en profondeur a été engagée pour
préparer des choix dans un nouveau
cadre stratégique”***

Pierre Vajda, Président du Conseil d'administration
de CMP Banque jusqu'en janvier 2015



Pour 2014, CMP Banque avait comme objectif de continuer ses efforts dans la voie du redressement commercial, tout en confirmant sa capacité à maîtriser ses charges d'exploitation.

Une production commerciale des crédits de 151 M€, en progression de 17 % par rapport à 2013 et des frais généraux en baisse de 14 % consécutive aux mesures structurelles mises en œuvre à la fin de l'année précédente, attestent que les efforts de tous ont été mobilisés pour répondre aux objectifs fixés.

CMP Banque enregistre ainsi une progression notable du RBE, de près de 59 % et une amélioration de son coefficient d'exploitation de 6 points par rapport à 2013 pour s'établir à 85,8 %, niveau encore élevé.

La performance du portefeuille de crédits reste toutefois marquée par la faible marge des encours CNAS en augmentation sur 2014. Dans ces conditions, le portefeuille de crédits a contribué à la baisse du PNB de 8 % par rapport à 2013, cette évolution défavorable étant tempérée par l'évolution favorable du coût des ressources financières (-5 % par rapport à 2013).

CMP Banque s'est attachée à renforcer sa politique de provisionnement concernant les créances hypothécaires, en lien avec l'évolution du marché immobilier. Au total, le coût du risque s'est élevé à 6,3 M€, en progression de 19 % par rapport à 2013.

L'ensemble de ces éléments financiers et économiques se traduisent par une perte nette de 3,2 M€.

Au regard des tendances de marché, du contexte très concurrentiel et de la situation financière difficile de CMP Banque, une réflexion en profondeur a été engagée pour préparer des choix dans un nouveau cadre stratégique.

Dans cette perspective, l'exercice 2015 sera une année de transition axée sur un objectif de stabilisation du PNB dans le cadre d'un budget de charges maîtrisées et d'une activité commerciale centrée sur la restructuration de crédits.

Organes délibérants



CRÉDIT MUNICIPAL DE PARIS

Directrice générale : **Sophie Mahieux**

Conseil d'orientation et de surveillance (COS)

Présidente : **Anne Hidalgo**, maire de Paris

Vice-président : **Bernard Gaudillère**, conseiller de Paris

Membres élus parisiens

Julien Bargeton, maire adjoint des finances de la Ville de Paris, représentant du CMP au CNAS

Virginie Daspet, conseillère de Paris (20^e)

Jean-François Legaret, maire du 1^{er} arrondissement, membre titulaire CAO

Christian Saint-Étienne, conseiller de Paris (11^e), membre suppléant CAO

Mercedes Zuniga, conseillère de Paris (11^e)

Membres personnalités qualifiées

Valérie de Brem, directrice générale de la SIEMP

Gérard Belet, membre suppléant CAO

Bernard Cieutat, vice-président CTP

Jean-Paul Escande, président comité audit

Danièle Lajoumard, membre titulaire CAO et membre comité audit

Jean-Claude Lesourd, président CTP

Membre de la direction

Nicolas Candoni, directeur général adjoint



CMP BANQUE (SA)

Directeur général : **Philippe Zamaron**

Conseil d'administration (CA)

Président : **Jean-Philippe Brinet**, ancien dirigeant de banque

Membres

Crédit Municipal de Paris (EPA) représenté par **Sophie Mahieux**, directrice générale

Lucas Pairaud, directeur du développement de l'association de Villepinte

Jean-Paul Escande, ancien dirigeant de banque

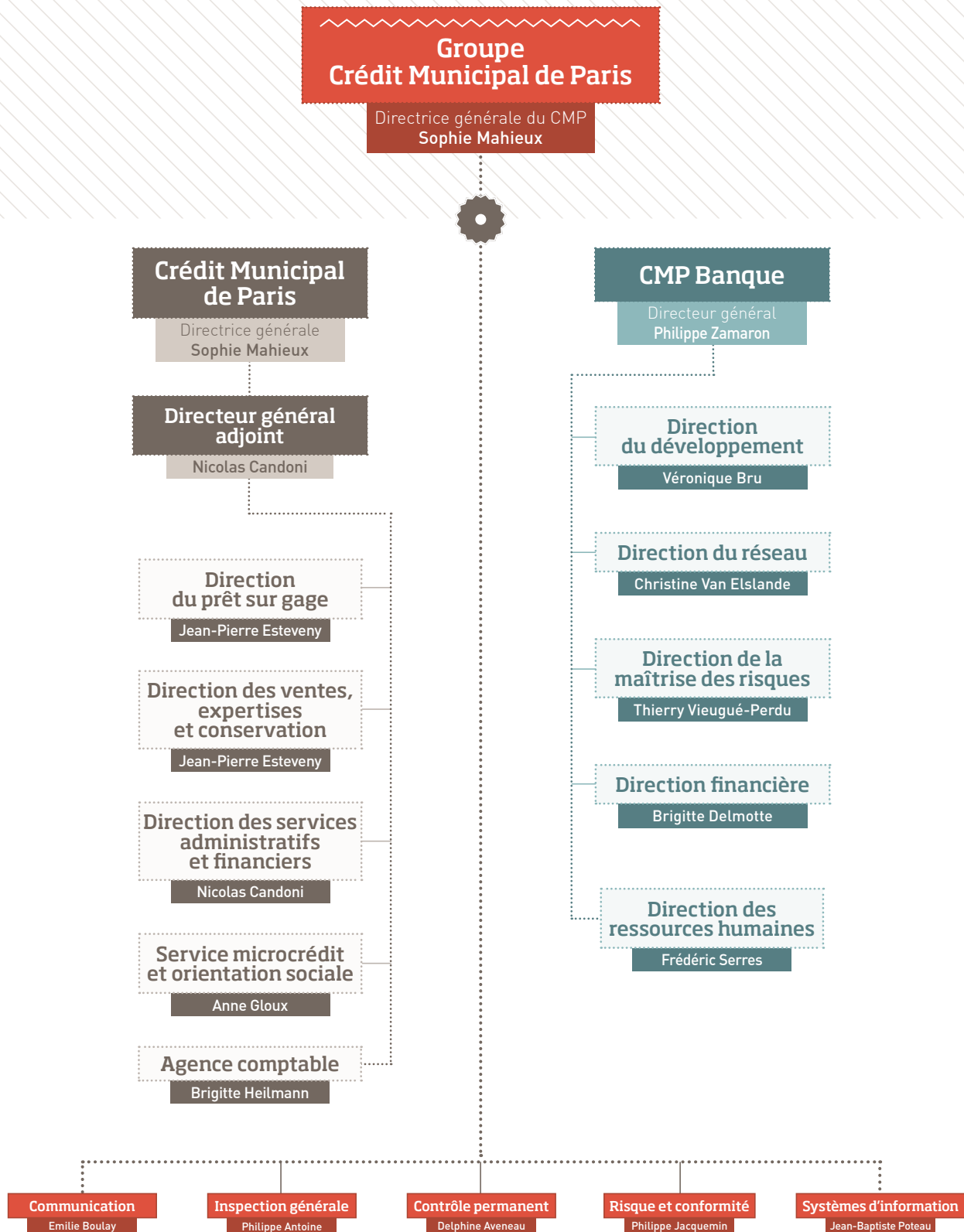
Olivier Pastré, professeur Université Paris VIII

Valérie de Brem, directrice générale de la SIEMP

Membre de la direction :

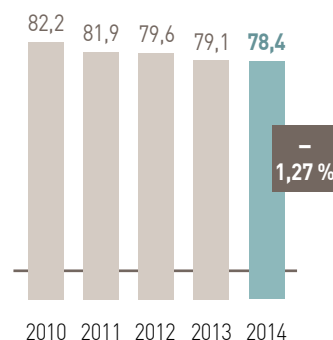
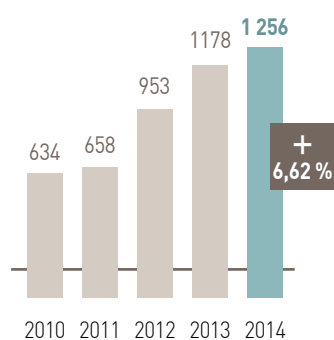
Thierry Vieugué-Perdu, directeur général délégué et secrétaire général

Organigramme juin 2015



Chiffres clés 2014

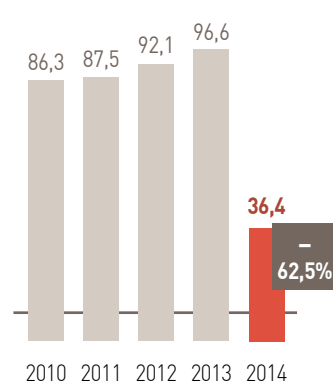
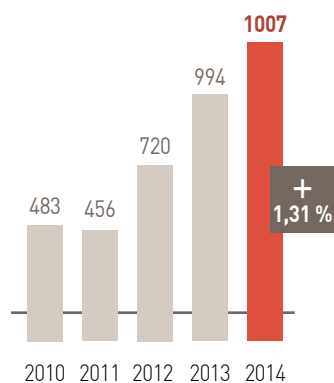
Groupe Crédit Municipal de Paris



Total bilan

Fonds propres nets

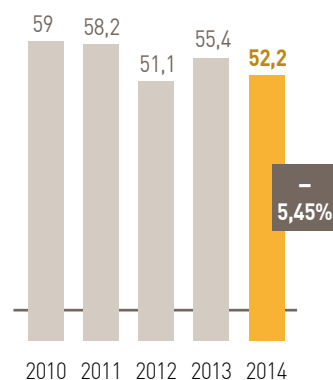
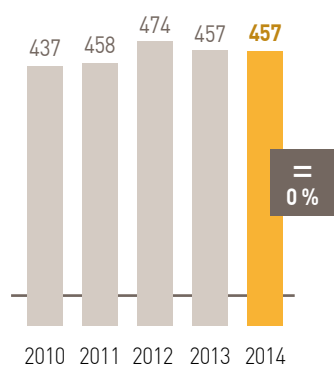
Crédit Municipal de Paris



Total bilan

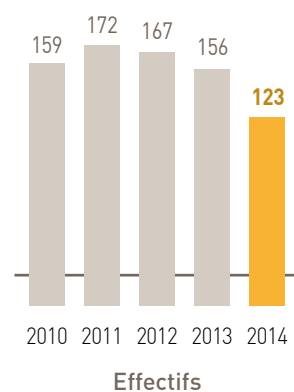
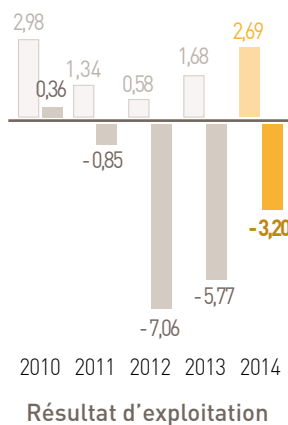
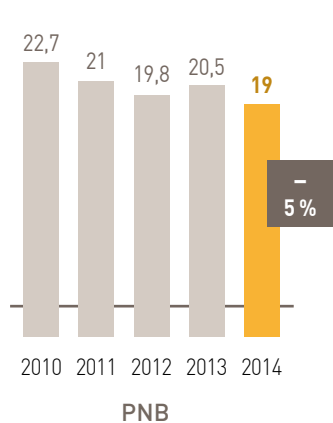
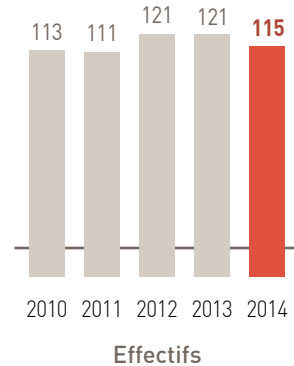
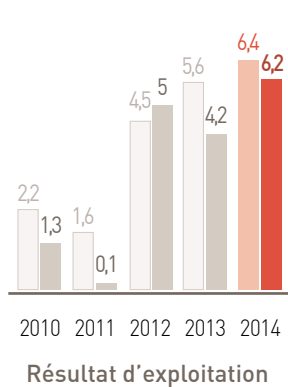
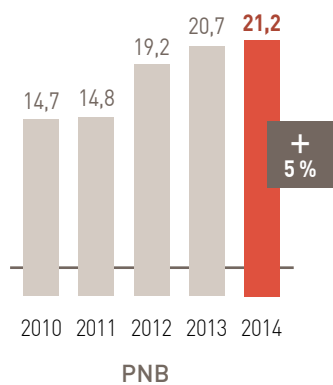
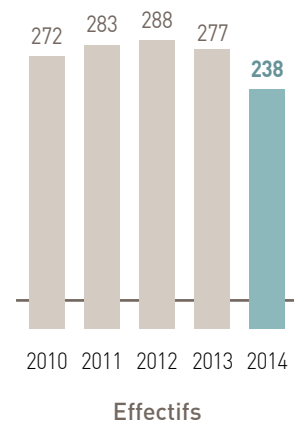
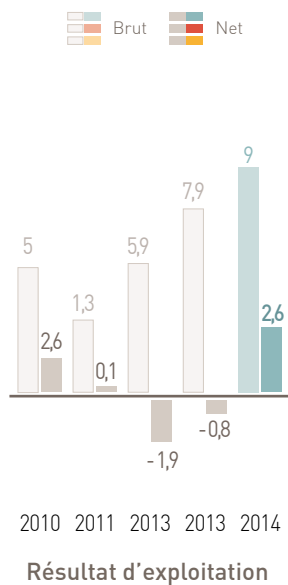
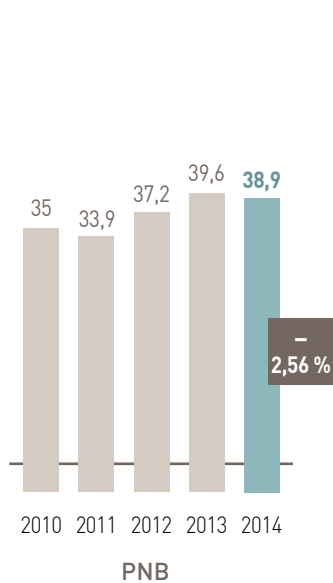
Fonds propres nets

CMP Banque



Total bilan

Fonds propres nets



Abécédaire



association

PROPOSÉE PAR CMP BANQUE, "MUNI ASSO" EST UNE OFFRE COMPLÈTE DE SERVICES BANCAIRES ADAPTÉS AUX BESOINS DES ASSOCIATIONS.



boni

LA **DIFFÉRENCE POSITIVE** ENTRE LE MONTANT DE LA **VENTE D'UN BIEN AUX ENCHÈRES** ET LA **SOMME DUE AU CRÉDIT MUNICIPAL DE PARIS** (INTÉRÊT ET FRAIS DE VENTE) EST REVERSÉE EN INTÉGRALITÉ AU CLIENT. ON PARLE ALORS DE BONI.

coffre

EN 2014, LE CRÉDIT MUNICIPAL DE PARIS A LANCÉ UNE OFFRE DE LOCATION DE **COFFRES FORTS DE 20 À 100 LITRES : "MUNICOFFRES"**. CE SERVICE S'ADRESSE À TOUS CEUX QUI SOUHAITENT BÉNÉFICIER DE CONDITIONS DE SÉCURITÉ ET DE CONSERVATION OPTIMALES POUR LE STOCKAGE DE LEURS BIENS.



culture

LE CRÉDIT MUNICIPAL DE PARIS PROPOSE DES **EXPOSITIONS TEMPORAIRES** ET PARTICIPE AUX **MANIFESTATIONS ARTISTIQUES PARISIENNES**. CETTE PROGRAMMATION DE QUALITÉ EN FAIT UN ACTEUR CLÉ DE LA VIE CULTURELLE DU MARAIS.



engagement

TOUTE PERSONNE MAJEURE, JUSTIFIANT DE SON IDENTITÉ ET DE SON DOMICILE PEUT **ENGAGER UN OBJET EN ÉCHANGE D'UN PRÊT**. L'OBJET EST ESTIMÉ PAR UN COMMISSAIRE-PRISEUR ET LE MONTANT DU PRÊT S'ÉTABLIT ENTRE 50 ET 60 % DE CETTE ESTIMATION.

épargne solidarité

EN SOUSCRIVANT AU **LIVRET OU COMPTE À TERME SOLIDARITÉ**, L'ÉPARGNANT PERMET AU CRÉDIT MUNICIPAL DE PARIS DE **FINANCER SON ACTIVITÉ DE PRÊT SUR GAGE**. LABELLISÉE "FINANSOL", L'ÉPARGNE SOLIDARITÉ EST UN MOYEN SÛR, PERFORMANT, ET SOLIDAIRE DE PLACER SON ARGENT.

financement alternatif



LE CRÉDIT MUNICIPAL DE PARIS PROPOSE DES SOLUTIONS DE FINANCEMENT ALTERNATIF AVEC SON **OFFRE DE PRÊT SUR GAGE** ET SON DISPOSITIF D'**ACCOMPAGNEMENT AU MICROCRÉDIT**.



gage

85 % DES DÉPÔTS AU CRÉDIT MUNICIPAL DE PARIS SONT DES BIJOUX, MAIS ON Y TROUVE ÉGALEMENT DE L'ARGENTERIE, DES TABLEAUX, DES SCULPTURES, OBJETS ET MOBILIERS D'ART, DE LA TAPISSERIE, DES TIMBRES, DES LIVRES, DES INSTRUMENTS DE MUSIQUE, DES FOURRURES, DU VIN, DES PHOTOGRAPHIES D'ART, DES BANDES DESSINÉES DE COLLECTION ET MÊME DES VÉLOS DEPUIS 2013 !



habitat

LANCÉ EN PARTENARIAT AVEC LA BANQUE POSTALE ET LA CAISSE D'ÉPARGNE ÎLE-DE-FRANCE, LE CRÉDIT MUNICIPAL DE PARIS PROPOSE UN **MICROCRÉDIT "HABITAT"**, DESTINÉ AUX PROPRIÉTAIRES MODESTES QUI SOUHAITENT **FINANCER DES TRAVAUX** DANS LEUR LOGEMENT.

hôtel des ventes

LE CRÉDIT MUNICIPAL DE PARIS ORGANISE PRÈS DE **100 VENTES AUX ENCHÈRES PAR AN**, DES VENTES DITES "ORDINAIRES" DE BIJOUX OU LOTS D'OR, AUX VENTES "CATALOGUÉES" D'ŒUVRES D'ART, BIJOUX, MONTRES, FOURRURES OU INSTRUMENTS DE MUSIQUE.

logo



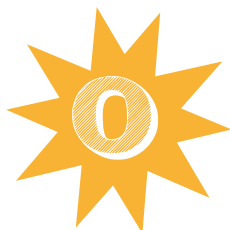
LE GRIFFON, ANIMAL MYTHOLOGIQUE GARDIEN DES MINES D'OR D'APOLLON, EST L'EMBLÈME DU CRÉDIT MUNICIPAL. SYMBOLE DE FORCE ET DE PROTECTION, IL APPARAÎT SUR LA FAÇADE DU PREMIER MONTE DI PIETÀ EN ITALIE AU XV^e SIÈCLE.



microcrédit

LE CRÉDIT MUNICIPAL DE PARIS PERMET AUX PERSONNES QUI N'ONT PAS ACCÈS AU CRÉDIT BANCAIRE CLASSIQUE DE FINANCER LEUR PROJET GRÂCE AU **MICROCRÉDIT PERSONNEL**. LES BÉNÉFICIAIRES PEUVENT EMPRUNTER DE **300 À 3 000 € JUSQU'À 36 MOIS** (TAUX ANNUEL FIXE DE 4% DESTINÉ UNIQUEMENT À COUVRIR LES FRAIS DE GESTION).

objet



LE CRÉDIT MUNICIPAL DE PARIS MET SON EXPERTISE AU SERVICE DE SA CLIENTÈLE EN PROPOSANT UNE GAMME D'OFFRES DÉDIÉES À SES OBJETS PRÉCIEUX : **CONSERVATION ("MUNIGARDE")**, **ESTIMATION ("MUNIEXPERTISE")** ET **CONTRÔLE DES MÉTAUX PRÉCIEUX ("MUNIPONÇONS")**.



personnel

CMP BANQUE PROPOSE UNE OFFRE DE **PRÊT PERSONNEL** ADAPTÉE AUX BESOINS DE TRÉSORERIE DES MÉNAGES, **À PARTIR DE 1 500 €** ET POUR UNE DURÉE COMPRISE ENTRE 12 ET 120 MOIS.

relais



CMP BANQUE PROPOSE UNE **OFFRE DE PRÊT RELAIS** ADAPTÉ AUX BESOINS DES PROPRIÉTAIRES DÉSIRANT ACQUÉRIR UN NOUVEAU BIEN IMMOBILIER TOUT EN PRENANT LE TEMPS DE BIEN VENDRE L'ANCIEN.

restructuration

ACTEUR HISTORIQUE DE LA RESTRUCTURATION DE CRÉDIT, CMP BANQUE PROPOSE AUX PERSONNES MALENDETTÉES OU RENCONTRANT UNE DIFFICULTÉ FINANCIÈRE PASSAGÈRE, UNE **OFFRE DE RACHAT DE CRÉDITS ET DE DETTES** CONTRE UN PRÊT UNIQUE OU HYPOTHÉCAIRE.

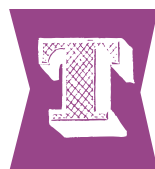
sécurité



LE CRÉDIT MUNICIPAL DE PARIS GARANTIT DEPUIS PLUSIEURS SIÈCLES **LA SÉCURITÉ DES 1 300 000 BIJOUX ET OBJETS** QUI SONT CONFIÉS EN DÉPÔT À SON ACTIVITÉ DE PRÊT OU À SON **SERVICE DE CONSERVATION D'ŒUVRES D'ART**.

surendettement

LE **"POINT SOLUTIONS SURENDETTEMENT"** DU CRÉDIT MUNICIPAL DE PARIS EST UN SERVICE PUBLIC, CONFIDENTIEL ET GRATUIT, QUI ACCOMPAGNE TOUTES **LES PERSONNES FRAGILISÉES FINANCIÈREMENT** ET LES AIDE À TROUVER DES SOLUTIONS POUR SORTIR DURABLEMENT DU SURENDETTEMENT.



tante

LE CRÉDIT MUNICIPAL DE PARIS DOIT SON SURNOM "MA TANTE" À UNE **ANECDOTE DATANT DE LA FIN DU XIX^e SIÈCLE**. LE PRINCE DE JOINVILLE, FILS DU ROI LOUIS-PHILIPPE, NE SOUHAITANT PAS RÉVÉLER À SA MÈRE QU'IL AVAIT MIS **SA MONTRE EN GAGE** POUR HONORER DES DETTES DE JEU, PRÉTEXTA - LORSQUE CELLE-CI S'ÉTONNA DE NE PAS LA VOIR PORTER - DE L'AVOIR OUBLIÉE "CHEZ SA TANTE".

vélo



EN 1913 PRÈS DE 10 000 VÉLOS ÉTAIENT STOCKÉS DANS LES MAGASINS DU CRÉDIT MUNICIPAL DE PARIS. L'ACTIVITÉ A ÉTÉ MISE DE CÔTÉ POUR DES RAISONS DE CAPACITÉ DE STOCKAGE À LA FIN DES ANNÉES 70. GRÂCE À LA RATIONALISATION DE CES ESPACES **EN 2013, LES VÉLOS SONT DE NOUVEAU PRIS EN GAGE**.

vin

DEPUIS 2008, LE CRÉDIT MUNICIPAL DE PARIS PROPOSE DES PRÊTS SUR LES **BOUTEILLES DE VIN, CHAMPAGNE ET SPIRITUEUX**. IL LES CONSERVE DANS SA CAVE À VIN DU XVIII^e SIÈCLE. DEPUIS 2014, DES ESPACES DE STOCKAGE AU SEIN DE CETTE CAVE **PEUVENT ÊTRE LOUÉS PAR LES PARTICULIERS**.

Éléments juridiques et financiers

1

**Groupe Crédit
Municipal de Paris**

2

**Crédit Municipal
de Paris**

3

CMP Banque



Comptes consolidés

États financiers

P 20

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

P 37



Comptes annuels

Rapport de gestion

P 38

États financiers

P 40

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

P 53

Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions réglementées

P 54



Comptes annuels

Rapport de gestion

P 56

Présentation des comptes

P 58

Informations réglementaires

P 59

Informations sur les risques

P 60

Informations sur les délais de paiement des fournisseurs

P 61

États financiers

P 62

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

P 80

Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions réglementées

P 81

Assemblée générale du 2 avril 2015

P 82

Comptes consolidés Groupe Crédit Municipal de Paris

ÉTATS FINANCIERS

Bilan

ACTIF

(en euros)	2014	2013
Caisse, banques centrales, CCP	6 689 281,58	24 706 796,68
Effets publics et valeurs assimilées		
Créances sur les établissements de crédit	575 773 082,22	486 435 510,86
Opérations avec la clientèle	623 580 220,58	614 636 811,11
Crédit-bail et location avec option d'achat	-	-
Obligations et autres titres de revenu fixe	5 002 000,00	5 003 866,67
Obligations et autres titres de revenu variable	-	-
Participations et activité de portefeuille	155 018,07	105 020,82
Parts dans les entreprises liées	-	-
Immobilisations incorporelles	2 888 514,47	3 483 502,79
Immobilisations corporelles	36 158 245,00	36 708 371,19
Capital souscrit non versé	-	-
Actions propres	-	-
Autres actifs	2 969 812,49	3 287 612,50
Comptes de régularisation	3 257 063,98	3 886 666,25
Total	1 256 473 238,39	1 178 254 158,87

PASSIF

(en euros)	2014	2013
Caisse, banques centrales, CCP	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	258 326 969,42	296 740 295,63
Opérations avec la clientèle	269 178 322,82	256 021 121,24
Dettes représentées par un titre	624 235 757,27	518 227 275,01
Autres passifs	8 716 111,03	12 422 302,47
Comptes de régularisations	10 636 738,15	10 166 604,60
Provisions pour risques et charges	2 327 787,29	4 461 741,32
Dettes subordonnées	972,22	-
Fonds pour risques bancaires généraux	1 067 676,75	1 067 676,75
Intérêts et résultat minoritaires	41,06	44,26
Capitaux propres hors FRBG	81 982 862,38	79 147 097,59
Capital souscrit	5 000 000,00	5 000 000,00
Primes d'émission	-	-
Réserves	52 099 394,84	47 428 711,05
Écart de réévaluation	40 118 976,95	40 118 976,95
Provisions réglementées et subventions d'investissement	-	-
Report à nouveau	- 15 879 853,07	10 113 451,87
Report à nouveau (impôts différés)	- 1 724 825,00	- 2 524 489,00
Résultat de l'exercice	2 369 168,66	- 762 649,54
Total	1 256 473 238,39	1 178 254 158,87

HORS BILAN

(en euros)	2014	2013
Engagements donnés	53 997 852,97	4 091 540,12
Engagements de financement	1 948 803,77	3 181 125,01
Engagements de garantie	52 049 049,20	910 415,11
Engagements sur titres	-	-
Engagements reçus	461 774 851,60	466 153 095,62
Engagements de financement	-	-
Engagements de garantie	461 774 851,60	466 153 095,62
Engagements sur titres	-	-
Engagements sur IFT	20 000 000,00	-
Total	535 772 704,57	470 244 635,74

Compte de résultat

(en euros)	2014	2013
Intérêts et produits assimilés	48 805 542,12	50 324 668,62
Intérêts et charges assimilées	- 20 996 813,14	- 21 893 914,08
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilés	-	-
Revenus des titres à revenu variable	-	-
Commissions	7 389 164,43	7 306 830,85
Commissions	- 1 387 197,87	- 1 065 725,71
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	-	-
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	-	-
Autres produits d'exploitation	5 221 912,13	5 023 199,94
Autres charges d'exploitation	- 150 320,83	- 154 574,81
Produit net bancaire	38 882 286,84	39 540 484,81
Charges générales d'exploitation	- 26 333 203,31	- 29 107 681,63
Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations	- 3 468 447,63	- 3 140 593,44
Résultat brut d'exploitation	9 080 635,90	7 292 209,74
Coût du risque	- 6 521 914,14	- 5 498 081,96
Résultat d'exploitation	2 558 721,76	1 794 127,78
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	- 90 031,13	- 20 610,96
Résultat courant avant impôt	2 468 690,63	1 773 516,82
Résultat exceptionnel	363 111,29	2 192 181,74
Impôt sur les bénéfices	- 462 636,44	- 343 990,35
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées	-	-
Intérêts minoritaires	3,18	5,73
Résultat net de l'exercice	2 369 168,66	- 762 649,54

Annexe

Note 1 : Principes d'élaboration des comptes consolidés du Groupe Crédit Municipal de Paris

Périmètre et modalités de consolidation

Le Crédit Municipal de Paris contrôle exclusivement sa filiale CMP Banque dont il détient 99,9 % du capital.

La méthode de consolidation appliquée est l'intégration globale, visant à reprendre les comptes des entreprises consolidées après retraitements éventuels et élimination des opérations réciproques.

Les comptes consolidés regroupent les comptes du Crédit Municipal de Paris et de sa filiale CMP Banque. Ils sont dénommés « Comptes consolidés du Groupe Crédit Municipal de Paris ». Ils sont établis conformément :

- aux règles prévues dans le règlement 99-07 modifié du Comité de la réglementation comptable ;
- aux méthodes définies par le Groupe pour sa consolidation et conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement.

Les comptes des sociétés entrant dans le périmètre de consolidation sont arrêtés au 31 décembre.

Retraitements et éliminations

Élimination des opérations internes au Groupe

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe a été éliminé. Il s'agit principalement d'opérations de refinancement et de refacturation de services communs.

Impôts différés

Toutes les différences temporaires résultant de différences entre la valeur comptable et la valeur fiscale d'un actif ont été identifiées, de même que les impôts afférents aux écritures de consolidation.

Les impôts différés, calculés selon la méthode du report variable, correspondent à l'ensemble des différences futures entre les résultats comptable et fiscal apparaissant lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale. Ces différences génèrent des actifs et passifs d'impôts qualifiés de différés.

Le taux d'impôt et les règles fiscales retenus pour le calcul des impôts différés sont ceux résultant des textes fiscaux en vigueur et qui seront applicables lorsque l'impôt deviendra récupérable ou exigible.

Réserve de réévaluation

Conformément au règlement 99-07, la réserve de réévaluation de l'immeuble détenu par le Crédit Municipal de Paris a été maintenue dans les capitaux propres consolidés.

Note 2 : Information sur les règles et principes comptables

Séparation des exercices

Les opérations sont comptabilisées en respectant le principe de séparation des exercices.

Les intérêts et commissions assimilées sont calculés au pro-rata temporis jusqu'à la date d'arrêt et sont comptabilisés dans le compte de résultat.

Les prêts à la clientèle sont tous, sans exception, réescomptés.

Les intérêts des comptes à terme à la clientèle sont réescomptés.

Les autres commissions sont enregistrées selon le critère de la date d'exigibilité, de la date d'encaissement ou de paiement.

Immobilisations

Les immobilisations figurent au bilan pour leur valeur historique. Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire en fonction des durées probables d'utilisation.

Opérations sur titres

Conformément au règlement 90.01 modifié du Comité de la réglementation bancaire :

- sont considérées comme titres de transaction, les interventions sur titres effectuées dès l'origine avec l'intention de les vendre au plus tard au terme d'une durée de détention de six mois. Le Groupe Crédit Municipal de Paris ne détient aucun actif de cette catégorie au 31 décembre 2014 ;
- sont considérés comme titres de placement, les titres (actions ou obligations) acquis en vue d'en tirer un revenu direct ou une plus-value. À la clôture de l'exercice, il est procédé à une évaluation des titres en cours sur la base de leur valeur de marché au 31 décembre ; les moins-values sont constatées par voie de provision pour dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées ;
- sont considérés comme titres d'investissement, les titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir de façon durable et couverts par des contrats d'échange de taux d'intérêt. Le Groupe Crédit Municipal de Paris ne détient aucun actif de cette catégorie au 31 décembre 2014 ;
- au 31 décembre 2014 le Groupe Crédit Municipal de Paris ne détenait aucun actif financier présentant un risque souverain.

Titres de participation non consolidés

Les titres de participation non consolidés sont enregistrés au coût historique. À la clôture de l'exercice, il est procédé à une évaluation de la valeur d'usage de ces titres, et si nécessaire, des provisions sont constatées en déduction de l'actif.

Ces titres détenus à long terme sont des titres acquis afin de favoriser le développement de relations professionnelles durables, en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influence dans la gestion de l'entreprise dont les titres sont détenus, en raison du faible pourcentage de droits de vote qu'ils représentent.

Instruments financiers à terme

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux d'intérêt, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements n°88-02 et 90-15 du CRBF modifiés et de l'instruction 94-04 modifiée par l'instruction 2003-03 de la Commission bancaire.

Ainsi, les engagements sont enregistrés dans les comptes de hors bilan pour la valeur nominale des contrats.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme, destinés à gérer le risque global de taux, sont inscrits prorata temporis dans le compte de résultat à la rubrique « gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés ».

À la clôture de l'exercice, les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à des éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges sur les éléments couverts. La règle de la symétrie s'applique également pour les échanges de taux d'intérêt. Ainsi le différentiel d'intérêt couru latent est comptabilisé prorata temporis dans le compte de résultat, et la plus ou moins-value latente corrigée du montant du réescompte est également enregistrée. Cependant, la prise en compte de ce montant diffère selon l'élément couvert.

Les plus et moins-values latentes des opérations couvertes, évaluées à leur valeur nominale (prêts, emprunts, titres d'investissement) n'ayant pas été traduites en comptabilité, la plus ou moins-value latente constatée sur le contrat d'échange de taux n'a pas à être prise en compte. En revanche, les gains et pertes provenant des couvertures effectuées sur les titres de placement sont pris en compte pour le calcul des provisions. Les produits et charges afférents à ces opérations sont comptabilisés, de manière symétrique, dans la même rubrique que les produits et les charges sur les éléments couverts.

Opérations avec la clientèle : traitement du risque de crédit

Les opérations avec la clientèle sont composées :

- à l'actif, des crédits à la clientèle présentés à leur valeur de capital restant dû et des comptes ordinaires débiteurs inscrits à leur valeur nominale, majorés le cas échéant des intérêts courus calculés à la date de clôture, et net des dé-cotes et des dépréciations constituées au titre du risque de crédit ;
- au passif, des encours de comptes créditeurs à vue et à terme, ainsi que des comptes d'épargne réglementée inscrits à leur valeur nominale et majorés, le cas échéant, des intérêts courus calculés à la date de clôture.

Pour le traitement du risque de crédit, le Groupe Crédit Municipal de Paris applique le règlement du Comité de la

réglementation comptable n° 2002-03 du 12 décembre 2002 modifié par le règlement CRC 2005-03 et par le règlement CRC 2007-06, ainsi que les différents communiqués et avis du Comité d'urgence du CNC y afférent, à savoir :

- le communiqué du CNC du 21 novembre 2003 concernant le traitement comptable des crédits restructurés à des conditions hors marché ;
- l'avis du Comité d'urgence du CNC n° 2003-G du 18 décembre 2003 portant sur les modalités de passages des encours douteux en encours douteux compromis figurant dans le règlement du CRC n° 2002-03.

Classification des encours de crédits à la vente

Les encours de crédit sont classés en encours sains, encours douteux et encours douteux compromis. Les créances restructurées du fait de la situation financière d'un débiteur et présentant des conditions hors marché sont isolées dans des comptes d'encours spécifiques.

Les créances douteuses sont constituées de l'ensemble des encours dus par les débiteurs dont un engagement au moins, présente un risque de crédit avéré. Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, indépendamment de l'existence de garantie ou de caution.

Les créances douteuses compromises sont les créances pour lesquelles aucun reclassement en encours sain n'est prévisible. L'identification intervient à la déchéance du terme et dans le cas de créances à durée indéterminée, au plus tard un an après la classification en encours douteux, sauf si ces créances sont couvertes par des garanties jugées suffisantes.

Segmentation des encours

Compte tenu de la spécialisation du Groupe Crédit Municipal de Paris dans la distribution de crédits de trésorerie aux particuliers, il est procédé à une segmentation de ces encours fondés sur la nature des prêts distribués.

Il n'est pas fait usage de système de notation interne.

Déclassement des créances douteuses

Les règles d'identification des créances douteuses et restructurées au bilan et de déclassement en créances douteuses ont été précisées par des normes internes, notamment en ce qui concerne le traitement des créances restructurées sous moratoire partiel ou total.

Les définitions des créances restructurées sous moratoire partiel ou total sont les suivantes :

- le moratoire est total dès lors que le montant sous moratoire est équivalent à la créance restant due ;
- le moratoire est partiel lorsque le montant sous moratoire est inférieur à la créance restant due.

Règle générale de déclassement applicable pour les encours hors moratoire

Le déclassement en encours douteux s'opère systématiquement lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins, pour les crédits de trésorerie et depuis six mois au moins pour les crédits à l'habitat. Il est effectué dès le premier impayé pour les créances restructurées dans le cadre d'une première restructuration.

Règles particulières de déclassement pour les moratoires totaux ou partiels

Les créances restructurées dans le cadre d'une première restructuration, sous moratoire partiel ou total, avec ou sans impayé, sont déclassées en encours douteux pour la totalité de l'encours restant dû.

Règles particulières de déclassement pour les créances restructurées dans le cadre d'une seconde restructuration ou plus

À partir de la seconde restructuration, les créances restructurées, sous moratoire total ou partiel, sont systématiquement déclassées en encours douteux compromis, et dès le premier impayé pour les créances restructurées hors moratoire.

Autres règles (contagion, retour en sains, intérêts de retard, passage en pertes)

En application du principe de contagion, l'ensemble des concours accordés à une même contrepartie ayant au moins un prêt déclaré douteux ou douteux compromis, est déclassé en encours douteux.

Les créances douteuses sont réinscrites en encours sain quand les règlements reprennent de façon régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine, et lorsque la contrepartie ne présente plus de risque de défaillance.

Les intérêts de retard sur créances douteuses sont intégralement dépréciés hormis pour les créances douteuses faisant l'objet d'un provisionnement individualisé pour lesquelles il est procédé à une évaluation de chaque créance tenant compte des garanties associées. Ces dépréciations sont enregistrées en neutralisation des intérêts au niveau du produit net bancaire.

Lorsque les perspectives de recouvrement des créances sont définitivement compromises, l'établissement sort les encours concernés de ses actifs par la contrepartie d'un compte de perte.

Dépréciation des encours douteux et douteux compromis

La méthode de dépréciation appliquée par le Groupe Crédit Municipal de Paris distingue six types d'encours :

Les prêts sur gage

Les prêts sur gage répondent aux mêmes règles de déclassement en encours douteux ou douteux compromis. Les intérêts sont provisionnés à 100 % et le capital fait l'objet d'une dépréciation forfaitaire, dès le troisième mois de retard.

Toutefois, conformément à l'article 2084 du Code civil, ces crédits sont soumis à une réglementation spécifique, le Crédit Municipal de Paris pouvant faire procéder à la vente aux enchères publiques des objets déposés en gage afin de recouvrer ses créances.

En conséquence, les prêts sur gage ne font pas l'objet de restructuration.

Les autres crédits de trésorerie

Dépréciation au titre d'engagements individuels

Les crédits douteux assortis d'une garantie ou d'une sûreté réelle sont dépréciés sur une base individuelle en tenant compte, le cas échéant, de la valeur de l'instrument de réduction du risque. Les instruments pris en compte pour considérer réellement la diminution d'un risque sont :

- les hypothèques judiciaires, inscrites en hors bilan en engagements reçus de la clientèle ;
- les nantissements de dépôts en espèces, inscrits au bilan ;
- les garanties reçues d'établissement de crédit payables à première demande, inscrites en hors bilan.

Les provisions individuelles sont déterminées en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques, les garanties appelées ou susceptibles de l'être sous déduction des coûts liés à leur réalisation et l'état des procédures en cours.

Dépréciation sur portefeuilles homogènes de créances de même nature

Les crédits de trésorerie douteux et douteux compromis, constitués de petites créances présentant des caractéristiques similaires, sont dépréciés selon un modèle statistique de dépréciation basé sur l'observation des niveaux de pertes historiquement constatés ainsi que des évolutions anticipées de nature à modifier les probabilités de pertes effectives.

Pour les créances restructurées avec moratoires partiels ne présentant pas d'impayé, les taux de dépréciation s'appliquent dans les conditions suivantes :

- dossiers avec échéanciers de remboursement démarrés : la base dépréciée est constituée du montant de la dernière échéance ;
- dossiers avec échéanciers de remboursement non démarrés : la base dépréciée comprend l'ensemble de l'encours, à l'exception des plans issus des commissions de surendettement assortis d'un différé de paiement d'une durée inférieure à 10 mois et dont le plan d'amortissement n'a pas démarré, pour lequel CMP Banque considère que le risque de non-recouvrement n'est pas avéré.

Dans le cadre d'une seconde restructuration ou plus, les prêts restructurés sont déclassés en douteux compromis et dépréciés aux taux statistiques des douteux compromis.

Méthodes retenues pour la détermination des flux prévisionnels et des taux d'actualisation retenus

Au moment de la restructuration, les prêts restructurés font l'objet d'une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation des flux futurs attendus de capital et d'intérêts issus de la restructuration.

Un complément de taux correspondant à l'impact de l'actualisation est calculé sur les crédits de trésorerie restructurés et sur les encours douteux résiduels de plus d'un an à courir.

Présentation dans le compte de résultat

La charge nette de l'exercice au titre des risques, hors dépréciations sur intérêts, figure au compte de résultat sous la rubrique « Coût du risque » ; elle est constituée par les dotations et par la part des créances irrécupérables non couvertes par des dépréciations, diminuées des reprises aux comptes de dépréciations.

Le Groupe Crédit Municipal de Paris enregistre les dépréciations correspondant, en valeur actualisée, à l'ensemble de ses pertes prévisionnelles au titre des encours douteux ou douteux compromis.

La décote des nouvelles créances restructurées est inscrite au résultat en coût du risque et au bilan en diminution de l'encours correspondant. En cas d'interruption du plan de surendettement (dénonciation du plan en cas de non-respect ou dépôt d'un nouveau plan de surendettement), une reprise de décote est effectuée en coût du risque.

L'amortissement de la décote du fait du passage du temps est comptabilisé dans la marge d'intérêt.

Provisions pour risques et charges

Ce poste recouvre :

- les provisions destinées à couvrir des risques et des charges liés à des opérations bancaires, que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine ;
- les provisions destinées à couvrir des risques et des charges non directement liés à des opérations bancaires, nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise.

Engagements sociaux

Le Crédit Municipal de Paris, établissement public administratif, n'a pas obligation à mettre en œuvre un régime de participation ou d'intéressement. En outre, l'octroi d'indemnités de départ à la retraite ne s'applique pas à l'établissement.

La prise des congés payés au Crédit Municipal de Paris se faisant du 1er janvier au 31 mars de l'année suivante, une provision constituée des soldes des congés du personnel non titulaire restant à prendre au 31 décembre 2014 est comptabilisée, dans les charges générales d'exploitation par variation entre deux exercices.

CMP Banque a institué un régime de participation des salariés aux bénéfices conformément aux dispositions légales. La participation est liée aux résultats de la société ; elle existe en conséquence dans la mesure où les résultats de l'exercice permettent de dégager une réserve de participation positive. Un accord de participation, formalisé avec les instances représentatives du personnel, est applicable à compter du 1er janvier 2012.

L'entreprise n'a pas formalisé d'accord avec les instances représentatives du personnel pour les plans de participation et d'intéressement.

Dans le cadre de l'accord sur la réduction du temps de travail, l'établissement autorise la création d'un compte épargne temps, qui permet aux salariés qui le souhaitent d'accumuler des jours de congés rémunérés ou de développer une épargne monétisée pour indemniser des congés spécifiques de fin de carrière, des congés pour convenance personnelle, un passage à temps partiel ou des congés légaux non rémunérés. Les comptes épargne-temps (CET) sont comptabilisés en dettes de personnel.

La prise des congés se faisant du 1er janvier au 30 avril de l'année suivante, une provision constituée des soldes des congés restant à prendre au 31 décembre est comptabilisée dans les charges générales d'exploitation.

Les indemnités de fin de carrière font l'objet d'une provision, ainsi que les licenciements sur la base des litiges prévisibles ou avérés à la date d'arrêt.

Il n'a pas été constitué de provision spécifique concernant les médailles du travail.

Traitement des bonis prescrits

Conformément à l'article D.514-21 du Code monétaire et financier, les bonis prescrits ont été comptabilisés directement dans les capitaux propres consolidés pour un montant net de 667 K€ au titre de l'exercice 2014.

Réévaluation

L'immeuble d'exploitation a fait l'objet d'une réévaluation calculée en 1988, comptabilisée en écart de réévaluation pour un montant de 40 M€, avec un différé d'impôt étalé sur une durée de 44 ans.

Informations sur les transactions entre les parties liées

En application du règlement de l'ANC 2010-04, l'ensemble des opérations entre les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché.

Garantie à première demande

Le Crédit Municipal de Paris a accordé à sa filiale CMP Banque deux garanties à première demande sur les emprunts directement souscrits par cette dernière auprès de l'établissement de crédit Dexia pour un montant total de 52 M€ au 31 décembre 2014.

CHANGEMENT DE MÉTHODES ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES

Il n'y a pas eu de changement de méthodes comptables ni de présentation par rapport aux comptes établis, approuvés et publiés au 31 décembre 2013.

NOTES SUR LE BILAN

Les montants sont indiqués en milliers d'euros à l'arrondi près

Note 3 : Créances sur les établissements de crédits

Nature des créances	2014	2013
Comptes ordinaires	243 187	314 180
Comptes et prêts à terme	328 328	168 000
Autres sommes dues - Établissement de crédit	80	-
Créances rattachées	4 178	4 256
Prêts subordonnés à terme	-	-
Créances rattachées - Prêts subordonnés	1	-
Total	575 774	295 737

Durée restant à courir	≤ 1 mois	< 1 mois ≤ 3 mois	< 3 mois ≤ 6 mois	< 6 mois ≤ 1 an	< 1 an ≤ 5 ans	< 5 ans
Comptes et prêts à terme	99 109	229 219	-	-	-	-

Note 4 : Emplois de la clientèle

Inventaire

Nature des encours (montants nets de provisions)	2014	2013
Crédits de trésorerie	349 069	321 557
Crédits de trésorerie - Créances restructurées	4 490	5 221
Crédits à l'habitat	2 735	3 466
Crédits à l'habitat - Créances restructurées	32	43
Prêts sur gage	187 810	183 698
Comptes ordinaires débiteurs	17 993	32 471
Valeurs non imputées	832	852
Créances douteuses	49 451	56 196
Créances rattachées	11 168	11 135
Total	623 580	614 639

Répartition des encours douteux et douteux compromis

Encours douteux et douteux compromis	2014		2013	
	Encours	Provisions	Encours	Provisions
Encours douteux	25 612	8 038	28 570	8 431
Prêts sur gage	-	-	-	-
Crédits de trésorerie	6 832	992	8 715	1 181
Crédits restructurés	15 709	6 941	17 080	7 228
Crédits hypothécaires et à l'habitat	2 556	105	2 271	22
Comptes ordinaires et OCH	7	-	-	-
Encours déclassés - Principe de contagion	508	-	504	-
Encours douteux compromis	52 179	21 275	58 892	23 903
Prêts sur gage	2 659	1 166	4 492	1 194
Crédits de trésorerie	32 538	18 414	38 220	21 808
Crédits hypothécaires et à l'habitat	3 312	651	2 885	379
Comptes ordinaires et OCH	13 667	1 044	13 292	522
Comptes débiteurs	3	-	3	-
Intérêts de retard	9 282	8 310	8 250	7 182
Total	87 073	37 623	95 712	39 516

États de provisions sur créances douteuses

Nature des encours	Encours brut sur créances douteuses	Provisions	Encours net sur créances douteuses
Crédits de trésorerie	55 587	26 347	29 240
Prêts sur gage	2 659	1 166	1 493
Crédits à l'habitat	5 868	756	5 112
Comptes débiteurs	13 674	1 044	12 630
Comptes débiteurs	3	-	3
Intérêts de retard /pénalités CTX	9 282	8 310	972
Total	87 073	37 623	49 450

Répartition des crédits selon la durée restant à courir

Durée restant à courir	≤ 1 mois	< 1 mois ≤ 3 mois	< 3 mois ≤ 6 mois	< 6 mois ≤ 1 an	< 1 an ≤ 5 ans	< 5 ans
Crédit dont la durée initiale est : ≤ 1 an	17 439	27 184	45 541	97 672	-	-
Crédit dont la durée initiale est : > 1 an	6 493	13 161	19 408	37 084	184 332	95 823

Note 5 : Titres de participation

	Valeur brute 2014	Provision sur dépréciation	Valeur nette 2014	Valeur nette 2013
SEMIDEP	-	-	-	-
SIEMP	5	-	5	5
La Parisienne de l'image	50	-	50	50
ABC Microfinance	25	-	25	25
MicroDON SAS	50	-	50	-
Microfinance Solidaire	25	-	25	25
Total	155	-	155	105

Note 6 : Immobilisations

Nature des immobilisations	Valeur brute 2013	Acquisitions de l'exercice	Virements de poste à poste	Cession de l'exercice	Valeur brute 2014
Immobilisations incorporelles	11 400	38	568	- 102	11 904
Terrains et constructions	40 945	-	-	-	40 945
Immobilisations hors exploitation	-	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	29 263	475	990	- 327	30 401
Immobilisations en locations	623	-	-	-	623
Immobilisations incorporelles en cours	804	304	- 568	-	540
Immobilisations corporelles en cours	761	1 607	- 990	-	1 378
Total	83 796	2 424	-	- 429	85 791

Par convention les cessions de l'exercice sont présentées en signe négatif.

Note 7 : Amortissements

Nature des immobilisations	Valeur brute 2013	Cessions de l'exercice	Amortissement de l'exercice	Valeur brute 2014
Immobilisations incorporelles	8 718	-15	850	9 553
Terrains et constructions	17 388	-	679	18 067
Immobilisations hors exploitation	624	-	2	626
Autres immobilisations corporelles	16 871	-313	1 939	18 497
Immobilisations en locations	-	-	-	-
Total	43 601	-328	3 470	46 743

Méthodes d'amortissement et durées d'utilisation estimées

Droit au bail	Non amorti	
Frais de développement et d'acquisition des logiciels	Linéaire	1 à 3 ans
Frais de développement et d'acquisition des progiciels	Linéaire	5 ans
Matériel et mobilier de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Agencements et installations	Linéaire	5 à 10 ans
Immeubles d'exploitation	Linéaire	80 ans
Réévaluation de l'immeuble d'exploitation	Linéaire	44 et 50 ans

Le Groupe Crédit Municipal de Paris ne détient aucun contrat de crédit-bail au 31 décembre 2014.

Note 8 : Comptes de régularisation et divers actifs

Les débiteurs divers représentent principalement les créances sur les commissaires-priseurs.

Nature des comptes	2014	2013
Autres actifs	2 969	3 287
Comptes de règlements relatifs aux opérations sur titres	-	-
Titres de développement industriel (CODEVI)	-	-
Débiteurs divers	2 969	3 287
Créances rattachées	-	-
Comptes de régularisation	3 256	3 887
Comptes de régularisation	1 414	1 248
Impôts différés actif	1 842	2 639
Total	6 225	7 174

Note 9 : Dettes envers les établissements de crédit

Inventaire

Nature des comptes	2014	2013
Comptes ordinaires créditeurs	8	1
Comptes et emprunts à terme	254 557	292 413
Valeurs données en pension		-
Autres sommes dues	2	87
Dettes rattachées	3 760	4 239
Total	258 327	296 740

Durée restant à courir	≤ 1 mois	< 1 mois ≤ 3 mois	< 3 mois ≤ 6 mois	< 6 mois ≤ 1 an	< 1 an ≤ 5 ans	< 5 ans
Comptes et emprunts à terme	-	17 232	6 875	67 083	163 367	

Note 10 : Comptes créditeurs de la clientèle et autres dépôts de la clientèle

Inventaire

Nature des comptes	2014	2013
Comptes ordinaires créditeurs	2 515	3 639
Comptes d'épargne à régime spécial	15 348	14 140
Comptes sur livret	35 381	23 657
Comptes à terme	204 861	204 119
Bons de caisse	30	34
Autres sommes dues	4 127	5 346
Dettes rattachées	6 916	5 086
Total	269 178	256 021

Le Crédit Municipal de Paris distribue depuis juin 2012 des produits d'épargne aux particuliers pour diversifier ses sources de refinancements. Au 31 décembre 2014, un encours de 108 296 K€ de comptes à terme et un encours de 35 381 K€ de comptes sur livret sont liés à cette nouvelle activité.

Durée restant à courir	≤ 1 mois	< 1 mois ≤ 3 mois	< 3 mois ≤ 6 mois	< 6 mois ≤ 1 an	< 1 an ≤ 5 ans	< 5 ans
Comptes créditeurs à terme	15 393	38 782	10 658	14 440	125 588	-

Note 11 : Titres du marché interbancaire et créances négociables

Inventaire

Nature des comptes	2014	2013
CDN	444 021	441 897
BMTN	178 000	75 000
Titres donnés en pension		-
Sous-total	622 021	516 897
Dettes rattachées	2 215	1 330
Total	624 236	518 227

Répartition des ressources selon la durée restant à courir

Durée restant à courir	≤ 1 mois	< 1 mois ≤ 3 mois	< 3 mois ≤ 6 mois	< 6 mois ≤ 1 an	< 1 an ≤ 5 ans	< 5 ans
Montant des titres	40 894	180 577	72 756	169 794	148 000	10 000

Note 12 : Comptes de régularisation et autres passifs

Nature des comptes	2014	2013
Créditeurs divers	8 716	12 422
Comptes de régularisation	6 514	5 802
Retraitement impôts différés passif	4 123	4 365
Retraitement impôts sur le résultat		
Sous-total comptes de régularisation	10 637	10 167
Total	19 353	22 589

Note 13 : Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	Valeur nette 2013	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Valeur nette 2014
Provisions pour plan de départs volontaires (PDV)	2 183	-	2 116	67
Provisions pour pertes et charges	1 664	-	7	1 657
Provisions pour litiges	-	-	-	-
Provisions pour risques et charges ayant supporté l'IS	-	-	-	-
Provisions pour gages douteux	39	-	22	17
Provisions pour licenciement	63	-	41	22
Provisions exceptionnelles PSG	-	-	-	-
Provisions pour indemnités de fin de carrière	512	176	124	564
Total	4 461	176	2 310	2 327

Note 14 : Fonds pour risques bancaires généraux

Le fonds pour risques bancaires généraux reste inchangé au 31 décembre 2014 et s'établit à 1 068 K€.

Note 15 : Tableau de variation des capitaux propres

Variation des capitaux propres	Groupe	Minoritaires	Total
Capitaux propres au 31.12.2012	79 614 030	49	79 614 079
Bonis capitalisés	545 718	-	545 718
Dividendes versés	- 250 000	-	- 250 000
Dividendes reçus	-	-	-
Variation du % d'intérêts		- 6	- 6
Résultat de l'exercice 2013	- 762 650	-	- 762 650
Capitaux propres au 31.12.2013	79 147 098	43	79 147 141
Bonis capitalisés	666 596		666 596
Dividendes versés	- 200 000		- 200 000
Dividendes reçus			-
Variation du % d'intérêts		- 2	- 2
Impôts différés			-
Résultat de l'exercice 2014	2 369 168		2 369 168
Capitaux propres au 31.12.2014	81 982 862	41	81 982 903

NOTES SUR LE HORS BILAN

Les montants sont indiqués en milliers d'euros à l'arrondi près

Note 16 : Instruments financiers à terme

Le Crédit Municipal de Paris détient en portefeuille au 31 décembre 2014 un *swap* à hauteur de 20 M€ sur un instrument financier à terme. Ce produit de microcouverture a été contracté en 2014 afin de couvrir intégralement le risque de taux sur l'émission d'un BMTN de 20 M€ d'une durée de 3 ans à taux variable. L'opération est enregistrée dans les comptes de hors bilan pour la valeur nominale du contrat.

Note 17 : Engagements donnés et reçus

Engagements	2014	2013	Nature des garanties
Engagements donnés	53 998	4 092	
Engagements de financement	1 949	3 181	Crédits confirmés en attente de déblocage / Partie non utilisée OCH et autorisations de découverts
Engagements de garantie	263	911	Contrats LOCAPARIS / LACACDC / LACADIE
Garantie à première demande	51 786	-	Garantie données à des établissements de crédits
Engagements reçus	461 775	466 153	
Engagements de refinancement	-	-	Lignes de trésorerie accordées par des établissements de crédits
Garanties reçues de la clientèle	272 498	280 891	Crédits - Cautions et hypothèques
Prêts sur gage	189 277	185 262	Montant de la garantie des commissaires-priseurs
Engagements sur IFT	20 000	-	
Total	535 773	470 245	

NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Les montants sont indiqués en milliers d'euros à l'arrondi près

Note 18 : Produit net bancaire

Produit net bancaire	2014	2013
Produits des opérations de trésorerie et interbancaires	12 283	12 899
Produits des opérations sur titres	28	4
Produits des opérations avec la clientèle	47 551	48 574
Intérêts	40 181	41 288
Commissions	7 370	7 286
Produits des opérations du hors bilan	-	-
Autres produits d'exploitation bancaire	4 550	4 885
Charges sur opérations interbancaires	- 15 822	- 18 576
Charges sur opérations financières	- 5 412	- 3 932
Charges sur opérations avec la clientèle	- 6 730	- 6 204
Charges sur opérations du hors bilan	-	- 7
Autres charges d'exploitation bancaire	- 799	- 720
Autres produits d'exploitation	3 293	2 682
Autres charges d'exploitation	- 58	- 65
Produit net bancaire	38 884	39 540

Note 19 : Autres produits d'exploitation non bancaire

Autres produits d'exploitation	2014	2013
Revenus des immeubles	1 592	1 211
Produits divers d'exploitation (Charges refacturées)	388	319
Autres produits divers d'exploitation	1 312	1 152
Total	3 292	2 682

Note 20 : Charges générales d'exploitation

Charges générales d'exploitation	2014	2013
Charges de personnel	16 829	16 731
Rémunération du personnel	10 499	10 290
Charges sociales	5 080	5 048
Charges fiscales	1 125	1 271
Autres charges de personnel	125	122
Impôts et taxes	738	1 064
Services extérieurs	939	1 107
Location	874	1 019
Transports et déplacements	65	88
Autres services extérieurs	9 607	10 206
Entretien-Réparation-Fournitures	2 567	2 736
Honoraires extérieurs	3 267	3 494
Autres services extérieurs	3 773	3 976
Transfert de charges PDV	- 1 783	-
Total	26 330	29 108

Note 21 : Coût du risque

Coût du risque	2014	2013
Opérations avec la clientèle	- 6 657	- 6 010
Dotations nettes sur créances douteuses	- 2 147	- 259
Moins-values sur ventes	- 223	- 113
Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par provisions	- 2 674	- 4 358
Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par provisions	- 671	- 284
Pertes exceptionnelles couvertes par provisions	-	-
Dotations nettes sur provisions pour décote sur créances restructurées	- 942	- 996
Dotations nettes sur provisions pour moratoires sur créances restructurées	-	-
Récupérations sur créances amorties	-	-
Autres opérations	135	512
Dotations nettes sur créances douteuses d'exploitation - Tiers	- 123	-
Dotations nettes sur FRBG	-	-
Autres reprises de provisions	258	512
Total	- 6 522	- 5 498

Par convention les postes du coût du risque en charges sont présentés en signe négatif.

Note 22 : Synthèse des provisions

Synthèse des provisions	Provisions 2013	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Cessions de créances	Provisions 2014
Provisions établissement de crédit	-				
Provisions clients	37 115	18 235	- 15 032	- 5 096	35 222
Provisions sur titres de placement	-				-
Provisions sur titres de participation	-				-
Provisions pour dépréciations d'actif immobilisé	-				-
Provisions débiteurs divers	44	20	- 3		61
Provisions pour risques et charges	4 462	176	- 2 310		2 328
Total	41 621	18 431	- 17 345	- 5 096	37 611

Note 23 : Régime fiscal

Le Groupe Crédit Municipal de Paris a opté pour le régime de l'intégration fiscale. L'option a été renouvelée à la fin de l'exercice 2013 pour une nouvelle période de 5 ans.

L'impôt sur les sociétés a été calculé au taux de 33 1/3 %.

L'économie d'impôts réalisée au titre de l'année 2014 du fait du régime d'intégration fiscale est de 2 040 403 € de charge d'IS et 241 739 € de contribution sociale, soit un total de 2 282 142 €.

Les impôts différés passifs concernent la réévaluation de l'immeuble d'exploitation du Crédit Municipal de Paris restant à amortir. Celle-ci bénéficie d'une fiscalisation différée.

Les impôts différés actifs concernent principalement les provisions traitées en non déductibles au plan fiscal.

	Taux impôt	Capitaux propres	Total	Impôt	Résultat net
Résultat consolidé			2 369 165		2 369 165
Impôts Société			- 92 872	- 92 872	
Impôts Différés			555 508	555 508	
Base			2 831 801	462 636	2 369 165

	Taux impôt	Capitaux propres	Résultat brut	Impôt	Résultat net
Résultat à 33,33 % 2014	33,33 %		7 727 777	2 575 926	5 151 851
Résultat à 33,33 % 2013	33,33 %		- 5 233 922	- 1 744 641	- 3 489 281
Contribution sociale 3,3 % 2014	3,30 %		-	-	-
Résultat non fiscalisé			337 947	-	337 947
Crédit d'impôt taxe d'apprentissage				-800	800
Crédit d'impôt compétitivité et emploi				- 367 848	367 848
Total		-	2 831 802	462 637	2 369 165

Note 24 : Crédit d'Impôt Compétitivité et Emploi (CICE)

Le crédit d'impôt de 270 K€ généré en 2013 a été utilisé sur l'exercice 2014 sur trois dépenses d'investissement :

- des travaux de réaménagement de la cour Théophraste Renaudot du Crédit Municipal de Paris pour permettre l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, pour le personnel et la clientèle de l'établissement ;
- le remplacement du parc de PC du Crédit Municipal de Paris a été mené pour mettre à disposition du personnel des PC plus performants, dont certains avec écrans tactiles pour les chargés de clientèle du prêt sur gage ;
- la mise aux normes du système d'information de CMP Banque, et notamment l'application des normes européennes d'échanges interbancaires SEPA.

Note 25 : Éléments exceptionnels

Nature des comptes	2014	2013
Charges exceptionnelles	- 301	2 312
Moins-values sur cession actifs	-	-
Moins-values sur réalisation de gages	-	-
Titres annulés sur exercices antérieurs	1	3
Indemnités pour gage détériorés	25	13
Autres pertes exceptionnelles	6	27
PDV Charges réglées	1 783	86
PDV Dotation de provisions	- 2 116	2 183
Produits exceptionnels	63	121
Mandats annulés sur exercices antérieurs	16	7
Recouvrements après admission non valeur	-	-
Produits exceptionnels divers	47	114
Résultat exceptionnel	364	- 2 191

AUTRES INFORMATIONS

Effectifs

L'effectif pourvu en équivalent temps plein au 31 décembre 2014 est de 238 ETP.

Rémunérations

Le montant des jetons de présence distribués aux administrateurs au titre de l'exercice 2014 n'excède pas 40 K€.

La rémunération des dirigeants n'est pas mentionnée, cela revenant à fournir l'information concernant leur rémunération individuelle.

Honoraires des commissaires aux comptes

Conformément aux dispositions de l'article R.123-198 du Code de commerce, il est précisé que le montant des honoraires des commissaires aux comptes pour le Groupe Crédit Municipal de Paris s'élève à 179 K€ HT pour les travaux de contrôle légal des comptes sociaux et comptes consolidés.

De plus, il y a eu un montant d'honoraires facturés de 18 K€ HT au titre de conseils et prestations de service liés à la mission de contrôle légal.

Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement notable ayant une incidence significative sur la situation financière du Groupe n'est intervenu après la clôture des comptes 2014.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2014

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Orientation et de Surveillance, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :

- le contrôle des comptes consolidés du Crédit Municipal de Paris (E.P.A.), tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par l'agent comptable. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard des règles et principes comptables français réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

Règles et principes comptables

La note 2.6 (c) « Déclassement des créances douteuses » de l'annexe aux comptes consolidés expose les différentes méthodes de déclassement des créances douteuses et précise les règles relatives aux reclassements d'encours. Nous nous sommes assurés de la justification de ces règles, de leur adéquation aux évolutions économiques constatées et de la correcte transcription des encours de crédit dans le système d'information et dans les comptes consolidés.

Estimations comptables

Comme indiqué à la note 2.6 (d) « dépréciation des encours douteux et douteux compromis » de l'annexe aux comptes consolidés, votre Groupe comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédits inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à l'identification et au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris-La Défense et Paris, le 18 mars 2015

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit FS II
Valéry Foussé



Grant Thornton
Hervé Grondin



Comptes annuels

Crédit Municipal de Paris

RAPPORT DE GESTION

L'exercice 2014 présente une situation financière particulièrement satisfaisante avec un résultat net de 6,1 M€

Le produit net bancaire de l'établissement est en hausse de 2,4 % par rapport à 2013 et s'élève à 21,2 M€, sous l'effet conjugué d'une activité toujours soutenue de prêt sur gage, tirée par un fort taux de renouvellement des anciens prêts, et de taux de refinancement qui se sont maintenus à un niveau bas.

Les revenus bruts du prêt sur gage sont en hausse de 4,7 % par rapport à 2013 et atteignent 18,5 M€, sous l'effet du renouvellement des prêts en stock, l'encours de prêt restant relativement stable sur l'exercice à hauteur de 190 M€. Les ventes aux enchères se sont déroulées dans de bonnes conditions, avec un revenu de 2,4 M€, qui se situe en légère hausse par rapport à 2013, sous l'effet du cours de l'or.

Malgré la baisse des taux sur les produits de placement et la perte de la rémunération du compte au Trésor public, les produits financiers ne connaissent qu'une très légère baisse (4 %) en 2014, du fait d'une politique de placement dynamique sur des comptes à terme et d'une diversification des contreparties.

L'exercice 2014 connaît également une augmentation des produits des revenus locatifs, sous l'effet de la hausse des prix de loyers pratiqués, mais aussi plus marginalement du lancement de la nouvelle offre de location de coffres individuels.

Les revenus de l'activité de conservation Munigarde sont en légère baisse sur 2014 (- 4 %) et les subventions des collectivités territoriales à la plateforme de Microcrédit et au P2S se maintiennent par rapport à 2013.

Le dispositif de microcrédit personnel accompagné a consolidé sa position sur l'Ile-de-France avec une hausse de 7 % du nombre de dossiers accordés bien que le taux de transformation des dossiers instruits en dossiers accordés ait baissé (de 68 % à 62 %) tout comme le taux d'acceptation en comité de crédit (de 87 % à 84 %). Cela s'explique par des situations de demandeurs de microcrédit plus fragiles, en raison d'une baisse du niveau de leurs ressources.

L'accompagnement des personnes en surendettement a été pour sa part marqué par une nouvelle communication permettant de faire évoluer le taux de transformation en rendez-vous des personnes informées de cette solution proposée en partenariat avec la Banque de France.

Si ces offres prolongent et confirment le positionnement dans le monde de l'économie sociale et solidaire de l'établissement, la transformation de son modèle économique pour en assurer leur pérennité, dans un contexte de repli du soutien public local, sera l'un des enjeux importants pour les années à venir.

Les charges d'exploitation sont en baisse de 4 % par rapport à 2013

Les frais de personnel, qui constituent le poste de charge le plus important (42 %), sont stables (- 1 %) du fait d'un moindre recours à des vacataires et quelques départs non remplacés (sécurité, magasiniers PSG). Les prestations extérieures (publicité, assurances, prestations diverses) sont en baisse (- 2 %) du fait notamment du changement d'infogérant. Le délai de paiement des fournisseurs a été effectué, pour 80 % en moins de 30 jours, pour 15 % entre 30 et 60 jours, et pour 5 % en plus de 60 jours.

Le coefficient d'exploitation est à nouveau en 2014 en amélioration et s'établit à 70 %, traduisant une rentabilité accrue de l'établissement par rapport à 2013 (ratio de 73 %)

Le coût du risque est légèrement supérieur à 2013 malgré un déroulement satisfaisant des ventes permettant d'apurer le stock de créances douteuses. Néanmoins, des pertes ont été comptabilisées pour traduire les indemnités des clients du prêt sur gage suite à la perte ou à la détérioration de leur bien.

Le bilan du Crédit Municipal de Paris s'accroît en 2014 à hauteur de 1 070 M€, contre 994 M€ au 31 décembre 2013

Cette évolution traduit globalement au passif le maintien d'un niveau élevé d'opérations de refinancement, tant par la collecte d'épargne (154 M€) que par des titres de créance négociables (624 M€) réalisées par l'établissement pour la couverture de ses besoins opérationnels et l'alimentation de ses placements.

A l'actif, l'encours de prêt sur gage est stable par rapport à 2013 (190 M€). L'évolution des créances sur les établissements de crédit (772 M€) reflète la légère augmentation du volume de placements, et le maintien de notre concours au refinancement de CMP Banque qui reste stable (211 M€ dont 10 M€ de prêt subordonné réalisé en 2013). Par ailleurs, le CMP garantit toujours en hors bilan deux prêts pour sa filiale pour 52 M€.

Par ailleurs, l'établissement a poursuivi son programme d'investissement à hauteur de 2 M€ en 2014, contre 2,8 M€ sur 2013. Le remplacement de l'ensemble du parc de postes informatiques et les travaux de réhabilitation d'éléments de patrimoine comme la tour Philippe Auguste et la porte de l'Hôtel de Novion font partie des chantiers principaux de l'établissement réalisés en 2014. Conformément au budget, les dépenses d'investissement sont assurées intégralement par l'autofinancement.

La consolidation des équilibres financiers met l'établissement en situation d'aborder avec solidité les différents enjeux à la fois de développement de son offre vers de nouvelles clientèles, de consolidation de son modèle original d'accompagnement de personnes en difficultés et faire face à un contexte réglementaire et prudentiel plus contraignant. Enfin le Crédit Municipal accompagnera pleinement sa filiale bancaire dans les orientations les plus adaptées au contexte économique social et concurrentiel dans lequel celle-ci évolue.

ÉTATS FINANCIERS

Bilan

ACTIF

(en euros)	2014	2013
Caisse, banques centrales, CCP	6 346 756,50	6 548 594,28
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Créances sur les établissements de crédit	761 575 213,78	687 140 973,35
Opérations avec la clientèle	199 054 022,44	196 632 677,30
Crédits-bail et location avec option d'achat	-	-
Obligations et autres titres de revenu fixe	5 002 000,00	5 003 866,67
Obligations et autres titres de revenu variable	-	-
Participations et activité de portefeuille	155 018,07	105 020,82
Parts dans les entreprises liées	60 036 940,00	60 036 940,00
Immobilisations incorporelles	655 193,49	639 248,68
Immobilisations corporelles	34 193 619,65	34 399 343,40
Capital souscrit non versé	-	-
Actions propres	-	-
Autres actifs	2 714 098,58	3 113 362,18
Comptes de régularisation	259 411,32	187 605,07
Total	1 069 992 273,83	993 807 631,75

PASSIF

(en euros)	2014	2013
Caisse, banques centrales, CCP	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	186 870 449,54	209 582 570,33
Opérations avec la clientèle	151 285 963,56	161 662 068,94
Dettes représentées par un titre	624 235 757,27	518 227 275,01
Autres passifs	2 632 271,38	5 930 190,52
Comptes de régularisations	78 062,01	37 772,29
Provisions pour risques et charges	1 675 769,80	1 745 699,18
Dettes subordonnées	-	-
Fonds pour risques bancaires généraux	-	-
Capitaux propres hors FRBG	103 214 000,27	96 622 055,48
Capital souscrit	5 000 000,00	5 000 000,00
Primes d'émission	-	-
Réserves	51 969 673,64	47 298 995,60
Écart de réévaluation	40 118 976,95	40 118 976,95
Provisions réglementées et subventions d'investissement	-	-
Report à nouveau	-	-
Résultat de l'exercice	6 125 349,68	4 204 082,93
Total	1 069 992 273,83	993 807 631,75

HORS BILAN

(en euros)	2014	2013
Engagements donnés	51 785 714,28	75 000 000,00
Engagements de financement	-	-
Engagements de garantie	51 785 714,28	75 000 000,00
Engagements sur titres	-	-
Engagements reçus	209 277 333,84	185 261 693,41
Engagements en faveur de la clientèle	-	-
Engagements de financement reçus	-	-
Engagements de garanties reçus de la clientèle	189 277 333,84	185 261 693,41
Engagements sur instruments financiers à terme	20 000 000,00	-
Total	281 063 048,12	260 261 693,41

Compte de résultat

(en euros)	2014	2013
Intérêts et produits assimilés	29 473 170,07	29 383 054,22
Intérêts et charges assimilées	- 15 605 839,17	- 16 006 634,94
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilés	-	-
Revenus des titres à revenu variable	-	-
Commissions	3 958 553,73	3 724 430,95
Commissions	- 640 480,58	- 399 557,91
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	-	-
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	-	-
Autres produits d'exploitation	4 104 661,07	4 046 522,43
Autres charges d'exploitation	- 60 844,38	- 54 899,78
Produit net bancaire	21 229 220,74	20 692 914,97
Charges générales d'exploitation	- 12 608 065,80	- 13 100 558,24
Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations	- 2 225 983,54	- 1 983 678,32
Résultat brut d'exploitation	6 395 171,40	5 608 678,41
Coût du risque	- 202 988,44	- 186 486,43
Résultat d'exploitation	6 192 182,96	5 422 191,98
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	-	-
Résultat courant avant impôt	6 192 182,96	5 422 191,98
Résultat exceptionnel	29 727,16	77 731,30
Impôt sur les bénéfices	- 96 560,44	- 1 295 840,35
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées	-	-
Résultat net de l'exercice	6 125 349,68	4 204 082,93

Annexe

Note 1 : Principes et méthodes comptables

Les comptes du Crédit Municipal de Paris ont été établis conformément aux principes de la profession bancaire et présentés conformément au CRC 91-01 du 16 janvier 1991 modifié.

Les principales méthodes comptables adoptées par l'établissement sont les suivantes :

Généralités : la séparation des exercices

Les opérations sont comptabilisées en respectant le principe de séparation des exercices.

Les intérêts et commissions assimilées sont calculés au prorata temporis jusqu'à la date d'arrêt et sont comptabilisés dans le compte de résultat.

Principes par catégories

Réescompte

Les intérêts courus non échus et les droits de garde des prêts sur gage sont réescomptés mensuellement, ils sont calculés au prorata temporis jusqu'à la date d'arrêt, et comptabilisés dans le compte de résultat.

Les intérêts perçus sur les opérations de placements de l'établissement sont réescomptés mensuellement, ils sont calculés au prorata temporis jusqu'à la date d'arrêt, et comptabilisés dans le compte de résultat.

Les droits de garde de l'activité de conservation d'objets d'art Munigarde sont également réescomptés mensuellement, ils sont calculés au prorata temporis jusqu'à la date d'arrêt, et comptabilisés dans le compte de résultat.

Comptabilisation des créances douteuses et provisionnement

Le règlement n° 2002-03 du Comité de la réglementation comptable modifié par le CRC n° 2005-03 du 03 novembre 2005 définit les critères du classement des créances douteuses au bilan.

Les créances douteuses sont constituées de l'ensemble des encours échus et non échus, garantis ou non, dus par les débiteurs dont un engagement au moins présente un risque de crédit avéré. Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, indépendamment de l'existence de garantie ou de caution.

Le déclassement en encours douteux s'opère systématiquement, de façon forfaitaire, lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins.

La comptabilisation des créances douteuses des prêts sur gage répond aux normes réglementaires et bancaires.

Les intérêts des prêts sur gage sont provisionnés à 100 %, dès le troisième mois de retard. Le capital est provisionné selon un taux forfaitaire dont la pertinence est vérifiée et ajustée si besoin est chaque semestre au regard des pertes subies sur les trois dernières années glissantes.

Comptes épargne souscrits par des particuliers

Les intérêts des comptes sur livret sont versés en fin d'année, sauf lors de la clôture du compte où ils sont versés au prorata temporis de l'année en cours.

Les intérêts des comptes à terme sont versés à l'échéance, sauf en cas de clôture anticipée où ils sont versés au prorata temporis de la durée du contrat.

Les intérêts courus non échus des comptes sur livret et comptes à terme sont réescomptés mensuellement, ils sont calculés au prorata temporis jusqu'à la date d'arrêt, et comptabilisés dans le compte de résultat.

Opérations sur titres

Sont considérées comme titres de transaction, les interventions sur titres effectuées dès l'origine avec l'intention de les vendre au plus tard au terme d'une durée de détention de six mois.

Au 31 décembre 2014, le Crédit Municipal de Paris ne détenait aucun actif relevant de cette catégorie.

Sont considérés comme titres de placement, les titres (actions ou obligations) acquis en vue d'en tirer un revenu direct ou une plus-value.

Au 31 décembre 2014, le Crédit Municipal de Paris ne détenait aucun actif relevant de cette catégorie.

Sont considérés comme titres d'investissement, les titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir de façon durable et couverts par des contrats d'échange de taux d'intérêt.

Au 31 décembre 2014, le Crédit Municipal de Paris ne détenait aucun actif relevant de cette catégorie.

Sont considérés comme titres de participation, tous les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres, ou d'en assurer le contrôle.

À la clôture de l'exercice, le Crédit Municipal de Paris détenait 99,99 % des parts de CMP Banque, dont la valorisation est de 60 037 K€.

Au 31 décembre 2014, le Crédit Municipal de Paris ne détenait aucun actif financier présentant un risque souverain.

Opérations sur instruments financiers à terme

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux d'intérêt, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements n° 88-02 et 90-15 du CRBF modifiés et de l'instruction 94-04 modifiée par l'instruction 2003-03 de la Commission bancaire.

Ainsi, les engagements sont enregistrés dans les comptes de hors bilan pour la valeur nominale des contrats.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme, destinés à gérer le risque global de taux, sont inscrits prorata temporis dans le compte de résultat à la rubrique « gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés ».

À la clôture de l'exercice, les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à des éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges sur les éléments couverts. La règle de la symétrie s'applique également pour les échanges de taux d'intérêt. Ainsi le différentiel d'intérêt couru latent est comptabilisé prorata temporis dans le compte de résultat, et la plus ou moins-value latente corrigée du montant du réescompte est également enregistrée. Cependant, la prise en compte de ce montant diffère selon l'élément couvert.

Les plus et moins-values latentes des opérations couvertes, évaluées à leur valeur nominale (prêts, emprunts, titres d'investissement) n'ayant pas été traduites en comptabilité, la plus ou moins-value latente constatée sur le contrat d'échange de taux n'a pas à être prise en compte. En revanche, les gains et pertes provenant des couvertures effectuées sur les titres de placement sont pris en compte pour le calcul des provisions. Les produits et charges afférents à ces opérations sont comptabilisés, de manière symétrique, dans la même rubrique que les produits et les charges sur les éléments couverts.

Congés payés

La prise des congés payés au Crédit Municipal de Paris se faisant du 1^{er} janvier au 31 mars de l'année suivante, une provision constituée des soldes des congés du personnel non titulaire restant à prendre au 31 décembre 2014 est comptabilisée, dans les charges générales d'exploitation par variation entre deux exercices.

Immobilisations incorporelles et corporelles

En application du CRC 2002-10, la méthode choisie pour évaluer les actifs a consisté à calculer la juste valeur d'un actif à la date de première application, et de la ventiler par composants.

Sur la base des éléments d'actif analysés, seul l'immeuble a été identifié et valorisé par composants. Les acquisitions de l'exercice liées à cet immeuble sont ventilées selon les mêmes composants.

Provisions pour risques et charges

Ce poste recouvre :

- les provisions destinées à couvrir des risques et des charges liés à des opérations bancaires que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine ;
- les provisions destinées à couvrir des risques et des charges non directement liés à des opérations bancaires, nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise.

Engagements sociaux

Le Crédit Municipal de Paris n'a aucun régime de participation des salariés aux bénéfices. Il n'existe pas d'accord sur l'intéressement, ni aucune indemnité de fin de carrière au sein du Crédit Municipal de Paris.

Les primes de médailles du travail ne font pas l'objet de provisions, l'établissement adhérent au CNAS.

Réévaluation

La réévaluation a été calculée en 1988 sur les immeubles pour une valeur de 40 M€, avec un différé d'impôts sur une durée de 44 ans.

Informations sur les transactions entre les parties liées

En application du règlement de l'ANC 2010-04, l'ensemble des opérations avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché.

CHANGEMENT DE MÉTHODES COMPTABLES

Il n'y a pas eu de changement de méthodes comptables ou de présentation des états financiers au cours de l'exercice écoulé.

NOTES SUR LE BILAN

Les montants sont indiqués en milliers d'euros à l'arrondi près

Note 2 : Créances sur les établissements de crédits

Nature des créances	2014	2013
Comptes ordinaires	216 959	300 353
Comptes et prêts à terme	528 953	371 125
Créances rattachées	5 645	5 644
Prêt subordonné à terme	10 000	10 000
Créances rattachées - Prêt subordonné	18	19
Total	761 575	687 141

Le Crédit Municipal de Paris a octroyé en 2013 à sa filiale CMP Banque un prêt subordonné à terme d'un montant de 10 M€ et d'une durée de 10 ans.

Durée restant à courir	≤ 1 mois	< 1 mois ≤ 3 mois	< 3 mois ≤ 6 mois	< 6 mois ≤ 1 an	< 1 an ≤ 5 ans	< 5 ans
Compte et prêts à terme	99 109	298 594	4 375	33 750	93 125	-

Par convention, les comptes à terme ne disposant pas de préavis de retrait de 32 jours sont considérés comme ayant une durée résiduelle de moins d'un mois. Les comptes à terme disposant d'un préavis sont considérés comme ayant une durée résiduelle de 1 à 3 mois inclus.

Note 3 : Emplois de la clientèle

Inventaire

Nature des encours (montants nets de provisions)	2014	2013
Prêts sur gage	187 810	183 698
Valeurs non imputées		
Créances douteuses	1 496	3 301
Créances rattachées	9 748	9 634
Total	199 054	196 633

États de provisions sur créances douteuses

Nature des encours	Encours brut sur créances douteuses	Provisions	Encours net sur créances douteuses
Prêts sur gage	2 659	1 166	1 493
Déclassement par contagion	849		849
Créances de plus de trois mois	692	48	644
Gages douteux	1 118	1 118	-
Comptes débiteurs	3	-	3
Créances rattachées	1 340	1 340	-
Total	4 002	2 506	1 496

Répartition des crédits sains (hors créances rattachées) selon la durée restant à courir

Durée restant à courir	≤ 1 mois	< 1 mois ≤ 3 mois	< 3 mois ≤ 6 mois	< 6 mois ≤ 1 an	< 1 an ≤ 5 ans	< 5 ans
Montant	17 436	27 177	45 534	97 663	-	-

Note 4 : Titres de participation

Ils se décomposent de la manière suivante :

Titres de participation	Valeur brute 2014	Provision sur dépréciation	Valeur nette 2014	Valeur nette 2013
CMP Banque	60 037	-	60 037	60 037
SIEMP	5	-	5	5
La Parisienne de l'image	50	-	50	50
ABC Microfinance	25	-	25	25
Microfinance Solidaire	25	-	25	25
MicroDON SAS	50	-	50	-
Total	60 192	-	60 192	60 142

Note 5 : Immobilisations

Nature des immobilisations	Valeur brute 2013	Acquisitions de l'exercice	Virements de poste à poste	Cession de l'exercice	Valeur brute 2014
Immobilisations incorporelles	1 393	3	247	-	1 643
Terrains et constructions	40 945	-	-	-	40 945
Immobilisations hors exploitation	-	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	21 423	389	928	-	22 740
Immobilisations en locations	623	-	-	-	623
Immobilisations incorporelles en cours	468	115	-247	-	336
Immobilisations corporelles en cours	758	1 529	-928	-	1 359
Total	65 610	2 036	-	-	67 646

Par convention les cessions de l'exercice sont présentées en signe négatif.
Les immobilisations figurent au bilan pour leur prix d'acquisition.

Note 6 : Amortissements

Nature des immobilisations	Valeur brute 2013	Cessions de l'exercice	Amortissement de l'exercice	Valeur brute 2014
Immobilisations incorporelles	1 222	-	102	1 324
Terrains et constructions	17 389	-	679	18 068
Immobilisations hors exploitation	624	-	-	624
Autres immobilisations corporelles	11 336	-	1 445	12 781
Immobilisations en locations	-	-	-	-
Total	30 571	-	2 226	32 797

Les méthodes d'amortissement et les durées de vie estimées sont les suivantes :

Nature des travaux		Valeur d'achat	Valeur nette 2013	Valeur nette 2014
Rénovation du bâtiment	10 ans	1 288	227	458
Travaux de sécurité	10 ans	1 994	950	870
Rénovation de la toiture	10 ans	1 387	929	929
Motorisation des accès	5 ans	71	-	-
Chauffage, climatisation, électricité	5 ans	438	129	92
Total	-	5 178	1 864	2 349

Nature des immobilisations

Frais de développement et logiciels	Linéaire	3 ou 5 ans
Matériel et mobilier de bureau	Linéaire	3 et 5 ans
Agencements et installations	Linéaire	5 et 10 ans
Réévaluation de l'immeuble	Linéaire	44 et 50 ans

Note 7 : Comptes de régularisation et divers actifs

Nature des comptes	2014	2013
Comptes de règlements relatifs aux opérations sur titres	-	-
Débiteurs divers	2 714	3 113
Comptes de régularisation	259	188
Créances rattachées	-	-
Total	2 973	3 301

Le compte « Débiteurs divers » est composé pour l'essentiel des versements attendus des commissaires-priseurs.

Au titre de l'année 2014, l'ensemble des prestations de service a été refacturé à CMP Banque.

Note 8 : Dettes sur les établissements de crédit

Nature des créances	2014	2013
Comptes et emprunts à terme	185 625	208 125
Créances rattachées	1 245	1 458
Total	186 870	209 583

Durée restant à courir	≤ 1 mois	< 1 mois ≤ 3 mois	< 3 mois ≤ 6 mois	< 6 mois ≤ 1 an	< 1 an ≤ 5 ans	< 5 ans
Comptes et emprunts à terme	-	4 375	4 375	67 083	109 792	-

Note 9 : Comptes créditeurs de la clientèle et autres dépôts de la clientèle**Inventaire**

Nature des comptes	2014	2013
Bons de caisse	30	34
Comptes à terme	109 392	131 551
Comptes sur livret	35 381	23 657
Autres sommes dues	2 037	2 424
Dettes rattachées	4 445	3 996
Total	151 285	161 662

Le Crédit Municipal de Paris reste dépositaire en ses comptes d'un compte rémunéré que la Ville de Paris a ouvert à la liquidation de la succession de la veuve du sculpteur Zadkine.

Ce dépôt revêt la forme d'un compte à terme renouvelable de 1 096 K€ dont les intérêts sont versés semestriellement aux services de la Ville de Paris selon les termes de la convention signée en 1985 avec la direction des affaires culturelles, modifiée par avenants.

Le Crédit Municipal de Paris distribue depuis juin 2012 des produits d'épargne aux particuliers pour diversifier ses sources de refinancement. Au 31 décembre 2014, ces dépôts sont constitués de comptes sur livret pour 35 381 K€ et de comptes à terme pour 108 296 K€. Les comptes à terme sont d'une durée de 6 à 36 mois renouvelables.

Durée restant à courir	≤ 1 mois	< 1 mois ≤ 3 mois	< 3 mois ≤ 6 mois	< 6 mois ≤ 1 an	< 1 an ≤ 5 ans	< 5 ans
Comptes créditeurs à terme	15 393	38 782	10 658	14 427	30 132	-

Note 10 : Titres de créances négociables**Inventaire**

Nature des comptes	2014	2013
CDN	444 021	441 897
BMTN	178 000	75 000
Titres donnés en pension	-	-
Sous-total	622 021	516 897
Dettes rattachées	2 215	1 331
Total	624 236	518 227

Au 31 décembre 2014 un montant total de 75 M€ de TCN a été émis pour octroyer des prêts à CMP Banque. Le reste a été émis pour la sécurisation du refinancement du prêt sur gage et la réalisation d'opérations de placement.

Répartition des ressources (hors dettes rattachées) selon la durée restant à courir

Durée restant à courir	≤ 1 mois	< 1 mois ≤ 3 mois	< 3 mois ≤ 6 mois	< 6 mois ≤ 1 an	< 1 an ≤ 5 ans	< 5 ans
Montant	40 894	180 577	72 756	169 794	148 000	10 000

Note 11 : Comptes de régularisation et autres passifs

Nature des comptes	2014	2013
Créditeurs divers	2 632	5 930
Comptes de régularisation	78	38
Total	2 710	5 968

Note 12 : Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	Valeur nette 2013	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Valeur nette 2014
Provisions pour retraites	-	-	-	-
Provisions pour pertes et charges	1 665	-	7	1 658
Provisions pour risques et charges ayant supporté l'IS	-	-	-	-
Provisions pour licenciement	41	-	41	-
Provisions exceptionnelles PSG	-	-	-	-
Provisions pour gages douteux	40	-	22	18
Total	1 746	-	70	1 676

Note 13 : Capitaux propres

Capitaux propres	2013	Dividendes distribués	Capitalisation des bonis	Affectation du résultat	2014
Dotation initiale	5 000			-	5 000
Réserves	47 299	-	667	4 004	51 970
Excédents capitalisés	37 559			4 004	41 563
Bonis capitalisés	9 740		667		10 407
Ecart de réévaluation	40 119		-	-	40 119
Report à nouveau	-	-	-	-	-
Sous total	92 418	-	667	4 004	97 089
Résultat de l'exercice avant affectation et distribution	4 204	-200		-4 004	6 125
Total	96 622	-200	667	0	103 214

Le résultat de l'exercice 2013 de 4 204 082,93 € a été distribué à hauteur de 190 000 € à l'établissement public administratif « Paris Musées », et à hauteur de 10 000 € à l'association à but non lucratif *Festival d'Automne*. 4 004 082,93€ ont été affectés aux réserves.

NOTES SUR LE HORS BILAN

Les montants sont indiqués en milliers d'euros à l'arrondi près

Note 14 : Opérations sur swap

Le Crédit Municipal de Paris détient en portefeuille au 31 décembre 2014 un *swap* à hauteur de 20 M€ sur un instrument financier à terme. Ce produit de microcouverture a été contracté en 2014 afin de couvrir intégralement le risque de taux sur l'émission d'un BMTN de 20 M€ d'une durée de 3 ans à taux variable. L'opération est enregistrée dans les comptes de hors bilan pour la valeur nominale du contrat.

Note 15 : Engagements donnés et reçus

Hors bilan	2014	2013
Engagements donnés	51 785 714,28	75 000 000,00
Engagements de financement	-	-
Engagements de garantie	51 785 714,28	75 000 000,00
Engagements sur titres	-	-
Engagements reçus	189 277 333,84	185 261 693,41
Engagements en faveur de la clientèle	-	-
Engagements de financement reçus	-	-
Engagements de garanties reçus de la clientèle	189 277 333,84	185 261 693,41
Engagements sur instruments financiers à terme	20 000 000,00	-
Total	261 063 048,12	260 261 693,40

Le Crédit Municipal de Paris a accordé à sa filiale CMP Banque deux garanties à première demande sur les emprunts directement souscrits par cette dernière auprès de l'établissement de crédit Dexia.

NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Les montants sont indiqués en milliers d'euros à l'arrondi près

Note 16 : Produit net bancaire

Produit net bancaire	2014	2013
Produits des opérations de trésorerie et interbancaires	12 248	12 870
Produits des opérations sur titres	28	4
Produits des opérations avec la clientèle	18 557	17 710
Intérêts	14 598	13 986
Commissions	3 959	3 724
Produits des opérations du hors bilan	-	-
Autres produits d'exploitation bancaire	2 599	2 524
Charges sur opérations interbancaires	- 6 767	- 7 986
Charges sur opérations financières	- 5 057	- 3 913
Charges sur opérations avec la clientèle	- 4 422	- 4 507
Charges sur opérations du hors bilan	-	-
Autres charges d'exploitation bancaire	- 61	- 55
Autres produits d'exploitation	3 215	2 670
Autres charges d'exploitation	-	-
Produit net bancaire (avant charges refacturées)	20 340	19 316
Charges refacturées intra-groupe	890	1 377
Produit net bancaire avec charges refacturées	21 230	20 693

Note 17 : Produits accessoires

Produits accessoires	2014	2013
Revenus des immeubles	1 592	1 211
Produits divers d'exploitation (Charges refacturées)	388	317
Autres produits divers d'exploitation	1 235	1 143
Refacturation intra-groupe	428	655
Loyer perçu de CMP Banque	462	721
Total	4 105	4 047

Note 18 : Charges générales d'exploitation

Charges générales d'exploitation	2014	2013
Charges de personnel	6 440	6 483
Rémunération du personnel	4 041	4 121
Charges sociales	1 979	1 935
Charges fiscales	420	427
Impôts et taxes	304	357
Services extérieurs	13	70
Location	5	62
Rémunération d'intermédiaires	-	-
Transports et déplacements	8	8
Autres services extérieurs	5 428	5 879
Entretien-Réparation-Fournitures	1 543	1 711
Honoraires extérieurs	1 263	1 236
Autres services extérieurs	2 622	2 932
Refacturation intra-groupe	424	312
Total	12 609	13 101

Note 19 : Coût du risque

Coût du risque	2014	2013
Opérations avec la clientèle	- 461	- 698
Dotation nette sur créances douteuses	- 238	- 285
Moins-values sur ventes	- 223	- 113
Dotations exceptionnelles	-	-
Pertes exceptionnelles	-	-
Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par provisions	-	- 300
Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par provisions	-	-
Autres opérations	258	512
Dotations nettes sur créances douteuses d'exploitation - Tiers	-	-
Dotation nette sur FRNG	-	-
Reprises de provisions	258	5 123
Total	- 203	- 186

Par convention les postes du coût du risque en charges sont présentés en signe négatif.

Note 20 : Synthèse des provisions

Nature des provisions	Provisions 2013	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions 2014
Provisions établissement de crédit	-	-	-	-
Provisions clients	2 472	218	185	2 505
Provisions sur titres de placement	-	-	-	-
Provisions sur titres de participation	-	-	-	-
Provisions pour dépréciations d'actif immobilisé	-	-	-	-
Provisions débiteurs divers	44	20	3	60
Provisions pour risques et charges	1 746	-	70	1 676
Total	4 262	238	258	4 241

Note 21 : Éléments exceptionnels

Nature des comptes	2014	2013
Charges exceptionnelles	32	43
Moins-values sur cession actifs	-	-
Titres annulés sur exercices antérieurs	1	3
Indemnités pour gages détériorés	25	13
Autres pertes exceptionnelles	6	27
Produits exceptionnels	62	121
Mandats annulés sur exercices antérieurs	16	7
Recouvrements après admission non valeur	-	-
Produits exceptionnels divers	47	114
Résultat exceptionnel	30	78

Note 22 : Régime fiscal

L'impôt sur les sociétés a été calculé au taux de 33 1/3 % ; le poste inclut également la contribution sociale sur les bénéfices à 3,30 %.

Le Crédit Municipal de Paris est la société consolidante du Groupe Crédit Municipal de Paris. À ce titre, l'établissement fait partie d'un périmètre d'intégration fiscale auquel participe sa filiale CMP Banque.

L'ajustement d'impôt sur les sociétés, après calcul de l'intégration fiscale, est conservé par la société mère. Une convention a été signée entre le Crédit Municipal de Paris et CMP Banque pour formaliser cette intégration fiscale. L'option a été renouvelée à la fin de l'exercice 2013 pour une nouvelle période de 5 ans.

L'économie d'impôts réalisée au titre de l'année 2014 du fait du régime d'intégration fiscale est de 2 040 403 € de charge d'IS et 241 739 € de contribution sociale, soit un total de 2 282 142 €.

Note 23 : Crédit d'impôt compétitivité et emploi (CICE)

Conformément à l'article 244 quater C du Code général des impôts, le Crédit Municipal de Paris a bénéficié en 2013 et 2014 d'un crédit d'impôt ayant pour objet l'amélioration de sa compétitivité.

CICE (en €)	2014	2013
Montant	179 216,01	127 172,00

Le crédit d'impôt généré en 2013 a été utilisé sur l'exercice 2014 sur deux dépenses d'investissement :

- les travaux de réaménagement de la cour Théophraste Renaudot du Crédit Municipal de Paris ont été effectués pour permettre l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, pour le personnel et la clientèle de l'établissement. L'intégralité du coût de ces travaux, soit 103 K€ TTC, a été prise en charge grâce au CICE ;
- le remplacement du parc de PC de l'établissement a été mené sur 2014 pour mettre à disposition du personnel des PC plus performants, dont certains avec écrans tactiles pour les chargés de clientèle du prêt sur gage. Le CICE a permis de financer 24 % des charges de remplacement du parc informatique s'élevant à 102 K€ TTC.

AUTRES INFORMATIONS

Effectifs

L'effectif pourvu en équivalent temps plein au 31 décembre 2014 est de 115 ETP.

La rémunération des dirigeants n'est pas mentionnée, cela revenant à fournir l'information concernant leur rémunération individuelle.

Rémunérations

Aucun jeton de présence n'est alloué aux membres du Conseil d'orientation et de surveillance.

Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement notable n'est intervenu après la clôture des comptes 2014.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Informations financières

(en milliers d'euros)

Renseignements détaillés sur chaque filiale et participation dont la valeur excède 1 % du capital astreinte à la publication

	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue (en %)	Résultats (bénéfices ou pertes du dernier exercice clos)
Filiales détenues à plus de 50 %	-			
CMP Banque 55 rue des Francs Bourgeois - 75004 Paris SIREN n° B 451 309 728 Code CIB : 50140 A	60 037		99,99	3 201
Participations détenues entre 10 et 50 %				
Néant				

Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations

	Filiales		Participations	
	Françaises	Étrangères	Françaises	Étrangères
Valeur comptable des titres détenus :				
- Brute	60 037	-	-	-
- Nette	60 037	-	-	-
Montant des prêts et avances accordés	105 000	-	-	-
Montants des prêts subordonnés	10 000	-		
Montant des engagements et avals donnés	51 786	-	-	-
Montant des dividendes encaissés	-	-	-	-

Emprunts blancs liés à la filialisation

Lors de la filialisation, des emprunts blancs ainsi que des BMTN ont été apportés à CMP Banque pour un montant de 287 M€.

Le Crédit Municipal de Paris, tout en restant titulaire des emprunts auprès de ses correspondants extérieurs, a octroyé des prêts « miroirs » à CMP Banque avec des conditions similaires (montant, durée, taux d'intérêt).

Le portefeuille issu de la filialisation est aujourd'hui uniquement composé d'emprunts blancs, et d'une valeur de 30 625 000 €.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2014

Mesdames et Messieurs les conseillers,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'orientation et de surveillance, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Crédit Municipal de Paris, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par l'agent comptable. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

Dépréciation et provision pour risque de crédit

Comme indiqué dans les notes 1.2.2 et 3-B de l'annexe, votre établissement constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à l'identification et au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directeur général et dans les documents adressés aux membres du Conseil d'orientation et de surveillance sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris-La Défense et Paris, le 18 mars 2015

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit FS II
Valéry Foussé



Grant Thornton
Hervé Grondin



RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Conseil d'orientation et de surveillance approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre établissement, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par le Conseil d'orientation et de surveillance.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DU CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale en application des dispositions de l'article R. L. 225-86 du Code de commerce.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par le Conseil d'orientation et de surveillance dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris-La Défense et Paris, le 18 mars 2015

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit FS II
Valéry Foussé



Grant Thornton
Hervé Grondin



Comptes annuels

CMP Banque

RAPPORT DE GESTION

L'activité en 2014

En 2014, la banque s'était donnée pour objectif de poursuivre ses efforts dans la voie du redressement commercial, tout en s'attachant à confirmer sa capacité à maîtriser ses charges d'exploitation.

Sur le plan opérationnel, ces objectifs ont été tenus : en effet d'une part la production totale des crédits est en progression de 17 %, à 151 millions d'euros par rapport à 2013, tandis que les frais généraux, portés par les mesures structurelles mises en œuvre à la fin de l'année précédente enregistrent une nouvelle baisse de 14 %.

La conjugaison de ces efforts se traduit par une progression notable du RBE, de près de 59 % et par une amélioration du coefficient d'exploitation de 6 points par rapport à l'année précédente pour s'établir à 85,84 %.

Le PNB

Les intérêts produits par les encours de crédit amortissables, en augmentation de 1 % n'ont pas compensé :

- la diminution des intérêts encaissés sur les créances contentieuses (intérêts de retard contractuels) soit - 56 % (- 1 M€), consécutive à la cession d'un portefeuille de créances douteuses réalisée fin 2013 ;
- les résultats commerciaux des OCH inférieurs aux prévisions.

Le poids relatif mais en augmentation des encours CNAS (à plus faible marge) entre 2014 et 2013 a également pesé sur la performance du portefeuille de crédits.

Dans ces conditions, le portefeuille de crédits a contribué à la baisse du PNB de 8 % par rapport à 2013.

Les commissions nettes sont en retrait de - 8 %, soit - 232 K€ par rapport à la même période 2013. Cette évolution s'explique par une tendance baissière notée sur un certain nombre de postes, notamment :

- la participation bénéficiaire aux contrats d'assurance emprunteur, directement liée à l'évolution des encours de crédit ;

- les pénalités et récupérations diverses sur impayés et remboursements anticipés ;
- les frais de gestion OCH ;
- les frais de gestion CNAS.

Il est à noter que l'évolution favorable du coût des ressources financières (- 5 % par rapport à 2013, soit - 607 k€), a permis de freiner cette baisse du PNB.

Le refinancement de la banque est principalement effectué dans le cadre du Groupe Crédit Municipal de Paris, ce dernier s'intermédiant systématiquement entre le marché et sa filiale. Par ailleurs, la garantie apportée par CMP sur des emprunts interbancaires de CMP Banque est passée à 51,7 M€ à fin 2014 contre 75 M€ à fin 2013.

Les frais généraux

À fin 2014, le total des frais généraux apparaît en diminution de 14 % par rapport à 2013, soit - 2,6 M€.

La masse salariale est en diminution significative de - 15 % soit - 1,5 M€. L'effectif est passé de 156 collaborateurs à fin 2013 à 123 en 2014.

La forte décruée des charges d'exploitation entraîne une amélioration du coefficient d'exploitation qui s'établit fin 2014 à 85,84 % vs 91,80 % au 31 décembre 2013.

Le coût du risque

À 6,3 M€, le coût du risque est en progression de 19 % par rapport à 2013.

Des éléments positifs sont à noter : les encours douteux sont en décroissance, les stocks de PRP (procédure de rétablissement personnel) lourdement provisionnés à hauteur de 95 % paraissent se stabiliser, le tassement des passages à perte se confirme.

Toutefois, l'augmentation des dotations liées au vieillissement des encours douteux compromis et le renforcement de la couverture de certaines créances provisionnées individuellement en lien avec l'évolution du marché immobilier expliquent pour partie la progression du coût du risque.

Concernant les créances individualisées, assorties d'une garantie hypothécaire, les provisions ont été renforcées sous l'effet d'un durcissement des normes d'évaluation des garanties.

Les créances hypothécaires provisionnées enregistrent une augmentation de base de 1,2 M€ due au passage à contentieux de nouveaux dossiers et de dotations complémentaires à hauteur de 348 K€ faisant ainsi progresser le taux de couverture correspondant de 5,50 % à fin 2013 à 9,80 % à fin 2014.

Les encours douteux (impayés et surendettement) sont en baisse de près de 3 M€ à fin 2014 avec peu d'impact cependant sur le montant des provisions correspondantes. Parallèlement en effet, le taux moyen de provisionnement s'est élevé à 18,63 % vs 16,41 % à fin 2013 par le jeu des variations d'assiettes sur les différentes composantes du portefeuille.

Les encours PRP (provisionnés forfaitairement à 95 %) connaissent une diminution d'assiette de 655 K€ sur 2014, entraînant une baisse des provisions correspondantes de 622 K€.

Par ailleurs, un ralentissement des passages à perte est observé : 3,4 M€ à fin 2014 vs 4,3 M€ sur l'ensemble de l'année 2013.

Enfin, la baisse des taux conjuguée à la diminution des bases due à la cession de créances a entraîné une reprise sur l'actualisation des flux de récupération attendus, de 425 K€.

Résultats

Ces résultats ne permettent pas à la banque de renouer avec les bénéfices, et l'exercice 2014 se solde par une perte de 3,2 millions d'euros.

Évolution du ratio de solvabilité

Le ratio sur fonds propres de base est passé de 11 % à 10,31 % pour une obligation spécifique fixée par l'ACPR à 9 %.

Le ratio sur fonds propres totaux, intégrant les 10 M€ d'emprunt subordonné, s'établit à 12,88 % à fin 2014 vs 13,5 % à fin décembre 2013 pour un seuil fixé à 11 % par l'ACPR.

Activités en matière de recherche et développement et engagement en matière de développement durable

La banque n'a pas d'activité en matière de recherche et développement.

De même, la banque n'est pas à ce jour engagée dans des actions de développement durable.

Son activité principale est de lutter contre les conséquences sociales du malendettement des particuliers, en rééquilibrant leur budget dans le cadre des prêts de restructuration.

Perspectives pour 2015

Sur le plan commercial, la banque s'attachera à compenser la baisse de volume attendue du non-renouvellement du marché avec le CNAS, effectif au 31 décembre 2014, grâce à la poursuite de son développement sur le marché de la restructuration de crédits, plus rémunérateur, avec la mobilisation de ses équipes et le support de ses partenaires commerciaux.

L'objectif 2015 est de parvenir à stabiliser le PNB, grâce à une amélioration de la marge d'intérêts de l'encours, et de bénéficier pleinement, d'une nouvelle baisse des charges résultant de l'effet en année pleine du PDV, du non-renouvellement des départs naturels, et d'un moindre recours aux prestataires externes.

S'agissant des investissements, ceux-ci concerneront essentiellement la modernisation du système d'information, incluant une montée de version du progiciel SAB.

PRÉSENTATION DES COMPTES

BILAN

Le total du bilan s'établit à fin décembre 2014 à 457 M€ à un niveau similaire à celui de fin 2013.

À l'actif, les opérations avec la clientèle sont en augmentation de 2 %, soit 6,5 M€ à 424,5 M€ au 31 décembre 2014 contre 418 M€ au 31 décembre 2013 sous l'effet d'une production soutenue de crédits. La trésorerie disponible à fin décembre 2014 s'établit à 26,6 M€ vs 32 M€ à fin décembre 2013, l'ensemble des fonds déposés à la Banque de France (hors réserves obligatoires) ayant été retirés suite à la mise en œuvre de la politique de taux négatifs sur les facilités de dépôts à compter de juin 2014.

Au passif, le total des postes liés au refinancement (dettes envers les établissements de crédits, dépôts de la clientèle et dettes subordonnées) est en progression de 1 % entre décembre 2013 et décembre 2014 du fait de l'augmentation des financements distribués à la clientèle. Les opérations avec la clientèle, 118 M€ fin 2014 vs 94 M€ fin 2013 enregistrent une hausse de 25 % sous l'effet de la collecte de ressources, principalement sous la forme de comptes à terme, réalisée auprès des associations & partenaires. Les provisions pour risques et charges sont en baisse significative, la provision pour PDV (plan de départs volontaires) constituée fin 2013 ayant été presque intégralement consommée au cours de l'exercice 2014.

Compte tenu de la perte dégagée sur l'année 2014, les capitaux propres s'établissent en baisse de 7 % entre 2013 et 2014, soit - 3,2 M€ et s'élèvent à 41 M€ au 31 décembre 2014 vs 44,2 M€ au 31 décembre 2013.

HORS BILAN

Les engagements de financement s'inscrivent en diminution de 38 % entre 2013 et 2014 et s'établissent à 2,2 M€ au 31 décembre 2014. Les engagements de garantie reçus représentent les cautions et hypothèques liées aux crédits distribués à la clientèle.

COMPTE D'EXPLOITATION

L'activité commerciale est demeurée soutenue en 2014. La progression de la production atteint 17 % par rapport à 2013, soit un total de 151,4 M€. Cette croissance reste principalement alimentée par l'augmentation des crédits de restructuration (+ 36 %) et contribue à l'amélioration du rendement des encours de crédits.

Les intérêts produits par les encours de crédit amortissables, en augmentation de 1 % n'ont toutefois pas compensé la diminution des intérêts encaissés sur les créances contentieuses (intérêts de retard contractuels) soit - 56 % (- 1 M€), consécutive à la cession d'un portefeuille de créances douteuses réalisée fin 2013 et les résultats commerciaux des OCH inférieurs aux prévisions. Le poids relatif mais en augmentation des encours CNAS (à plus faible marge) entre 2014 et 2013 a également pesé sur la performance du portefeuille de crédits.

Dans ces conditions, le portefeuille de crédits a contribué à la baisse du PNB de 8 % par rapport à 2013. Les commissions nettes sont en retrait de - 8 %, soit - 232 K€ par rapport à la même période 2013. Cette évolution s'explique par une tendance baissière notée sur un certain nombre de postes. Il est à noter que l'évolution favorable du coût des ressources financières (- 5 % par rapport à 2013, soit - 607 k€), a permis de freiner cette baisse du PNB.

À fin décembre 2014, le total des frais généraux apparaît en diminution de 14 % par rapport à décembre 2013, soit - 2,6 M€. Les frais de personnel, retraités des coûts du PDV, s'établissent à 8,7 M€ au 31 décembre 2014 contre 10,2 M€ au 31 décembre 2013, soit - 1,5 M€. Par ailleurs, d'autres départs naturels intervenus sur 2014 ont également contribué à la baisse des effectifs. Les charges générales d'exploitation, hors coûts spécifiques liés au PDV, sont en baisse de - 990 K€ par rapport à 2013, soit - 15 %. Le plan d'économie drastique mis en œuvre sur 2014 est à l'origine de cette performance.

La forte contraction des charges d'exploitation entraîne une amélioration notable du résultat brut d'exploitation (+ 59 %) et du coefficient d'exploitation qui s'établit au 31 décembre 2014 à 85,84 % vs 91,80 % au 31 décembre 2013.

À 6,3 M€, le coût du risque demeure à un niveau élevé, en progression de 19 % par rapport à fin décembre 2013 (5,3 M€). L'augmentation des dotations liées au vieillissement des encours douteux compromis et le renforcement de la couverture de certaines créances provisionnées individuellement pèsent significativement sur le coût du risque 2014. De fait, les provisions sur créances individualisées, assorties d'une garantie hypothécaire, ont été renforcées sous l'effet conjugué d'un durcissement des normes d'évaluation des garanties (prise en compte de la valeur basse d'expertise, application d'une décote pour frais de justice) et de la dégradation de la valeur de certaines garanties prises sur des biens immobiliers situés en province notamment.

Une nouvelle cession de créance opérée au cours du mois de septembre a concerné plus de 800 dossiers pour une assiette de 6,9 M€ et permis l'enregistrement d'une plus-value comptable de l'ordre de 189 K€.

À fin décembre 2014, la perte de - 3,2 M€ s'établit en deçà de celle constatée à la même période de 2013 à - 5,8 M€.

RÉSULTATS

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, a décidé d'affecter le résultat de l'exercice, soit - 3 200 676,20 € en report à nouveau.

Il est rappelé que 0 € de dividende a été versé au Crédit Municipal de Paris au titre des exercices 2012, 2013 et 2014.

MÉTHODE COMPTABLE

Il n'y a pas eu de changement de méthodes comptables ni de présentation par rapport aux comptes établis, approuvés et publiés au 31 décembre 2013.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Liste des administrateurs et mandataires sociaux de CMP Banque et de leurs autres mandats

Avril 2015

M^{me} Sophie Mahieux

- RATP : administratrice

M^{me} Valérie de Brem

- Siemp : directrice générale
- Soreqa : directrice générale

M. Jean Philippe Brinet

- Actia Groupe : administrateur

M. Jean Paul Escande

- CIC Sud Ouest : administrateur
- Schröder et Schöler SA : administrateur

M. Olivier Pastré

- IM. Bank (Tunis) : président du conseil et administrateur
- Financière Vivéris : administrateur

M. Lucas Pairaud

- néant

M. Philippe Zamaron

- néant

M. Thierry Vieugué-Perdu

- néant

INFORMATIONS SUR LES RISQUES

RATIO DE SOLVABILITÉ

Détermination des fonds propres - État de synthèse du ratio de solvabilité

	2014
Fonds propres de base	40 012
Capital	60 037
Réserves et report à nouveau	- 15 750
Fonds pour risques bancaires généraux	1 068
Résultat intermédiaire	- 3 201
Immobilisations incorporelles	- 2 142
Fonds propres complémentaires	
Emprunt subordonné CMP	10 000
Total des fonds propres	50 012

Exigences de fonds propres

Approche standard du risque de crédit

	Total ex. brutes	Total ex. nettes	Total pondéré	Exigences FP
Adm. centrales et banques centrales	1 044	1 044	0	0
Établissements de crédit	25 398	25 398	5 080	406
Entreprises	0	0	0	0
Clientèle de détail	376 222	375 740	281 805	22 544
Expositions en défaut	83 072	47 955	57 706	4 616
Actions	0	0	0	0
Autres actifs	10 456	4 742	4 531	362
Sous-total 1	496 193	454 878	349 121	27 930
Hors bilan	2 212	2 212	2 001	161
Sous-total 2	498 405	457 091	351 123	28 091

Approche de base du risque opérationnel

Montant total d'exposition au risque / Total des exigences en fonds propres	388 192	31 056
Ratio de solvabilité s/fonds propres de base		10,31 %
Ratio de solvabilité s/fonds propres totaux		12,88 %

COEFFICIENT DE LIQUIDITÉ

Le coefficient de liquidité s'établit à 242 % au 31 décembre 2014 contre 301 % au 31 décembre 2013.

INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

Application de la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008.

Rapport de gestion - Information légale relative aux délais de paiement des fournisseurs.

	Dettes fournisseurs au 31.12.2014	Répartition (en %)	Dettes fournisseurs au 31.12.2012	Répartition (en %)
Montant inscrit au bilan (en milliers d'euros)	363	100 %	602	100 %
Répartition par échéance				
De 0 à 30 jours	325	90 %	375	62 %
De 30 à 60 jours	33	9 %	214	36 %
Plus de 60 jours	5	1 %	13	2 %

Sources : Extraction s/base de données du logiciel Novabank

Contrôle : Solde du compte n° 00000000217 « Fournisseurs CMP Banque » au 31 décembre 2014

ÉTATS FINANCIERS

Bilan

ACTIF

(en euros)	2014	2013
Caisse, banques centrales, CCP	342 525,08	18 158 202,40
Effets publics et valeurs assimilées	0,00	0,00
Créances sur les établissements de crédit	26 310 590,68	13 849 382,00
Opérations avec la clientèle	424 526 198,14	418 004 133,81
Obligations et autres titres à revenu fixe	0,00	0,00
Obligations et autres titres à revenu variable	0,00	0,00
Participations et activité de portefeuille	0,00	0,00
Parts dans les entreprises liées	0,00	0,00
Crédit-bail et location avec option d'achat	0,00	0,00
Immobilisations incorporelles	2 233 320,98	2 844 254,11
Immobilisations corporelles	1 964 625,35	2 309 027,79
Capital souscrit non versé	0,00	0,00
Actions propres	0,00	0,00
Autres actifs	487 440,60	441 290,00
Comptes de régularisation	1 155 394,66	1 059 646,18
Total	457 020 095,49	456 665 936,29

PASSIF

(en euros)	2014	2013
Banques centrales, CCP	0,00	0,00
Dettes envers les établissements de crédit	273 550 769,90	291 693 125,35
Opérations avec la clientèle	117 892 359,26	94 359 052,30
Dettes représentées par un titre	0,00	0,00
Autres passifs	6 197 674,29	6 687 636,53
Comptes de régularisations	6 553 977,19	5 836 106,41
Provisions pour risques et charges	652 017,49	2 716 042,14
Dettes subordonnées	10 019 444,44	10 019 444,44
Fonds pour risques bancaires généraux	1 067 676,75	1 067 676,75
Capitaux propres hors FRBG	41 086 176,17	44 286 852,37
Capital souscrit	60 037 000,00	60 037 000,00
Primes d'émission	0,00	0,00
Réserves	129 705,44	129 705,44
Écarts de réévaluation	0,00	0,00
Provisions réglementées et subv. d'investissement	0,00	0,00
Report à nouveau	- 15 879 853,07	- 10 113 451,87
Résultat de l'exercice	- 3 200 676,20	- 5 766 401,20
Total	457 020 095,49	456 665 936,29

HORS BILAN

(en euros)	2014	2013
Engagements donnés	2 212 138,69	4 091 540,12
Engagements de financement donnés	1 948 803,77	3 181 125,01
Engagements de garantie donnés	263 334,92	910 415,11
Engagements reçus	272 497 517,76	280 891 402,21
Engagements de financement reçus	0,00	0,00
Engagements de garantie reçus	272 497 517,76	280 891 402,21

Compte de résultat

Produits et charges d'exploitation bancaire (en milliers d'euros)	2014	2013
Intérêts et produits assimilés	25 618 141,99	27 331 162,24
Intérêts et charges assimilées	- 11 676 743,91	- 12 276 826,98
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilés	0,00	0,00
Revenus des titres à revenu variable	0,00	0,00
Commissions (Produits)	3 430 610,70	3 582 399,90
Commissions (Charges)	- 746 717,29	- 666 167,80
Gains ou pertes sur op. des portefeuilles de négociation	0,00	0,00
Gains ou pertes sur op. des portefeuilles de placement et ass.	0,00	0,00
Autres produits d'exploitation	2 433 100,22	2 665 487,12
Autres charges d'exploitation	- 89 476,45	- 99 675,03
Produit net bancaire	18 968 915,26	20 536 379,45
Charges générales d'exploitation	- 15 040 986,67	- 17 695 933,00
Dotations aux amortissements et prov. s/immobilisations	- 1 242 464,09	- 1 156 915,12
Résultat brut d'exploitation	2 685 464,50	1 683 531,33
Coût du risque	- 6 318 925,70	- 5 311 595,53
Résultat d'exploitation	- 3 633 461,20	- 3 628 064,20
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	- 90 031,13	- 20 610,96
Résultat courant avant impôt	- 3 723 492,33	- 3 648 675,16
Résultat exceptionnel	333 384,13	- 2 269 913,04
Impôt sur les bénéfices	189 432,00	152 187,00
Dotations / Reprises de FRBG et prov. réglementées	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice	- 3 200 676,20	- 5 766 401,20

Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices

Nature des indications (en milliers d'euros)	2010	2011	2012	2013	2014
Capital en fin d'exercice					
Capital social	60 037 000,00	60 037 000,00	60 037 000,00	60 037 000,00	60 037 000,00
Nombre d'actions ordinaires existantes	6 003 700	6 003 700	6 003 700	6 003 700	6 003 700
Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	0	0	0	0	0
Nombre maximal d'actions futures à créer	0	0	0	0	0
Par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
Par exercice de souscription	0	0	0	0	0
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffres d'affaires hors taxes (PNB)	22 659 898,20	21 039 822,32	19 804 857,33	20 536 379,45	18 968 915,26
Résultat avant impôts, participation et dotations aux amortissements et provisions	4 515 995,01	2 781 430,63	1 892 434,58	549 922,45	4 171 281,59
Impôts sur les bénéfices	6 928,00	16 228,00	9 700,00	152 187,00	189 432,00
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	360 318,18	- 849 838,68	- 7 062 559,52	- 5 766 401,20	- 3 200 676,20
Résultat distribué	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat par action					
Résultat après impôt, participation des salariés et mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,75	0,47	0,32	0,12	0,73
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,06	- 0,14	- 1,18	- 0,96	- 0,53
Dividende attribué à chaque action	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	159	172	167	156	123
Montant de la masse salariale de l'exercice	6 255 945,75	6 263 905,69	6 137 333,76	6 168 953,58	6 411 339,86
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales)	3 156 768,67	3 134 734,98	3 129 675,39	3 231 838,55	3 284 172,17

Annexe

Note 1 : Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels de CMP Banque sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France et selon les dispositions applicables aux banques, telles que définies par le Comité de la réglementation bancaire et financière, notamment le règlement n° 91-01 du 16 janvier 1991 modifié, relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des établissements de crédit.

Les opérations sont enregistrées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base, à savoir la continuité d'exploitation, la permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, et l'indépendance des exercices. La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique et tous les postes du bilan sont présentés, le cas échéant, nets d'amortissements, de provisions et de corrections de valeur.

Faits caractéristiques & événements significatifs

L'exercice 2014 a été marqué par la mise en œuvre du plan de départs volontaires conduisant au départ de 21 personnes. Les reprises de provisions relatives aux dépenses engagées ont été inscrites en résultat exceptionnel conformément à l'option retenue en 2013.

L'établissement a procédé, au cours de l'année, à une opération de cession de créances douteuses pour 6,86 M€, intérêts de retard et frais compris, provisionnées à 74 %. Les impacts de cette opération sont présentés en note annexe A du bilan.

Changements de méthodes comptables

Il n'y a pas eu de changement de méthodes comptables ni de présentation par rapport aux comptes établis, approuvés et publiés au 31 décembre 2013.

Opérations avec la clientèle : traitement du risque de crédit

Les opérations avec la clientèle sont composées :

- à l'actif, des crédits à la clientèle présentés à leur valeur de capital restant dû et des comptes ordinaires débiteurs inscrits à leur valeur nominale, majorés le cas échéant des intérêts courus calculés à la date de clôture, et net des décotes et des dépréciations constituées au titre du risque de crédit ;
- au passif, des encours de comptes créditeurs à vue et à terme, ainsi que des comptes d'épargne réglementée inscrits à leur valeur nominale et majorés, le cas échéant, des intérêts courus calculés à la date de clôture.

Pour le traitement du risque de crédit, CMP Banque applique le règlement du Comité de la réglementation comptable n° 2002-03 du 12 décembre 2002 modifié par le règlement CRC 2005-03 et par le règlement CRC 2007-06, ainsi que les différents communiqués et avis du Comité d'urgence du CNC y afférent, à savoir :

- le communiqué du CNC du 21 novembre 2003 concernant le traitement comptable des crédits restructurés à des conditions hors marché ;
- l'avis du Comité d'urgence du CNC n° 2003-G du 18 décembre 2003 portant sur les modalités de passage des encours douteux en encours douteux compromis figurant dans le règlement du CRC n° 2002-03.

Classification des encours de crédits à la clientèle

Les encours de crédit sont classés en encours sains, encours douteux et encours douteux compromis. Les créances restructurées du fait de la situation financière d'un débiteur et présentant des conditions hors marché sont isolées dans des comptes d'encours spécifiques.

Les créances douteuses sont constituées de l'ensemble des encours dus par les débiteurs dont un engagement au moins, présente un risque de crédit avéré. Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, indépendamment de l'existence de garantie ou de caution.

Les créances douteuses compromises sont les créances pour lesquelles aucun reclassement en encours sain n'est prévisible. L'identification intervient à la déchéance du terme et dans le cas de créances à durée indéterminée, au plus tard un an après la classification en encours douteux, sauf si ces créances sont couvertes par des garanties jugées suffisantes.

Segmentation des encours

Compte tenu de la spécialisation de CMP Banque dans la distribution de crédits de trésorerie aux particuliers, l'établissement procède à une segmentation de ces encours fondée sur la nature des prêts distribués.

Il n'est pas fait usage de systèmes de notation interne.

Déclassement des créances douteuses

Les règles d'identification des créances douteuses et restructurées au bilan et de déclassement en créances douteuses ont été précisées par des normes internes, notamment en ce qui concerne le traitement des créances restructurées sous moratoire partiel ou total.

Les définitions des créances restructurées sous moratoire partiel ou total sont les suivantes :

- le moratoire est total dès lors que le montant sous moratoire est équivalent à la créance restant due ;
- le moratoire est partiel lorsque le montant sous moratoire est inférieur à la créance restant due.

Règle générale de déclassement applicable pour les encours hors moratoire

Le déclassement en encours douteux s'opère systématiquement lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins, pour les crédits de trésorerie et depuis six mois au moins pour les crédits à l'habitat. Il est effectué dès le premier impayé pour les créances restructurées dans le cadre d'une première restructuration.

Règles particulières de déclassement pour les moratoires totaux ou partiels

Les créances restructurées dans le cadre d'une première restructuration, sous moratoire partiel ou total, avec ou sans impayé, sont déclassées en encours douteux pour la totalité de l'encours restant dû.

Règles particulières de déclassement pour les créances restructurées dans le cadre d'une seconde restructuration ou plus

À partir de la seconde restructuration, les créances restructurées, sous moratoire partiel ou total, sont systématiquement déclassées en encours douteux compromis, et dès le premier impayé pour les créances restructurées hors moratoire.

Autres règles (contagion, retour en sains, intérêts de retard, passage en pertes)

En application du principe de contagion, l'ensemble des concours accordés à une même contrepartie ayant au moins un prêt déclaré douteux ou douteux compromis, est déclassé en encours douteux.

Les créances douteuses sont réinscrites en encours sain quand les règlements reprennent de façon régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine, et lorsque la contrepartie ne présente plus de risque de défaillance.

Les intérêts de retard sur créances douteuses sont intégralement dépréciés hormis pour les créances douteuses faisant l'objet d'un provisionnement individualisé pour lesquelles il est procédé à une évaluation de chaque créance tenant compte des garanties associées. Ces dépréciations sont enregistrées en neutralisation des intérêts au niveau du produit net bancaire.

Lorsque les perspectives de recouvrement des créances sont définitivement compromises, l'établissement sort les encours concernés de ses actifs par la contrepartie d'un compte de perte.

Prise en compte des instruments de réduction des risques

CMP Banque ne fait pas usage de dérivés de crédits ou de sûretés financières.

Dépréciation des encours douteux et douteux compromis

La méthode de dépréciation appliquée par CMP Banque distingue différents types d'encours :

Dépréciation au titre d'engagements individuels

Les crédits douteux assortis d'une garantie ou d'une sûreté réelle sont dépréciés sur une base individuelle en tenant compte, le cas échéant, de la valeur de l'instrument de réduction du risque. Pour CMP Banque, les instruments pris en compte pour considérer réellement la diminution d'un risque sont :

- les hypothèques judiciaires, inscrites en hors bilan en engagements reçus de la clientèle ;
- les nantissements de dépôts en espèces, inscrits au bilan ;
- les garanties reçues d'établissement de crédit payables à première demande en faveur de CMP Banque, inscrites en hors bilan.

Les provisions individuelles sont déterminées en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques, les garanties appelées ou susceptibles de l'être sous déduction des coûts liés à leur réalisation et l'état des procédures en cours.

Dépréciation sur portefeuilles homogènes de créances de même nature

Les crédits de trésorerie douteux et douteux compromis, constitués de petites créances présentant des caractéristiques similaires, sont dépréciés selon un modèle statistique de dépréciation basé sur l'observation des niveaux de pertes historiquement constatés ainsi que des évolutions anticipées de nature à modifier les probabilités de pertes effectives.

Pour les créances restructurées avec moratoires partiels ne présentant pas d'impayé, les taux de dépréciation s'appliquent dans les conditions suivantes :

- dossiers avec échéanciers de remboursement démarrés : la base dépréciée est constituée du montant de la dernière échéance ;
- dossiers avec échéanciers de remboursement non démarrés : la base dépréciée comprend l'ensemble de l'encours, à l'exception des plans issus des commissions de surendettement assortis d'un différé de paiement d'une durée inférieure à 10 mois et dont le plan d'amortissement n'a pas démarré, pour lequel CMP Banque considère que le risque de non-recouvrement n'est pas avéré.

Dans le cadre d'une seconde restructuration ou plus, les prêts restructurés sont déclassés en douteux compromis et dépréciés aux taux statistiques des douteux compromis.

Méthodes retenues pour la détermination des flux prévisionnels et des taux d'actualisation retenus

Au moment de la restructuration, les prêts restructurés font l'objet d'une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation des flux futurs attendus de capital et d'intérêts issus de la restructuration.

Un complément de taux correspondant à l'impact de l'actualisation est calculé sur les crédits de trésorerie restructurés et sur les encours douteux résiduels de plus d'un an à courir.

Présentation dans le compte de résultat

La charge nette de l'exercice au titre des risques, hors dépréciations sur intérêts, figure au compte de résultat sous la rubrique « Coût du risque » ; elle est constituée par les dotations et par la part des créances irrécupérables non couvertes par des dépréciations, diminuées des reprises aux comptes de dépréciations.

CMP Banque enregistre les dépréciations correspondant, en valeur actualisée, à l'ensemble de ses pertes provisionnelles au titre des encours douteux ou douteux compromis.

La décote des nouvelles créances restructurées est inscrite au résultat en coût du risque et au bilan en diminution de l'encours correspondant. En cas d'interruption du plan de surendettement (dénonciation du plan en cas de non-respect ou dépôt d'un nouveau plan de surendettement), une reprise de décote est effectuée en coût du risque.

L'amortissement de la décote du fait du passage du temps est comptabilisé dans la marge d'intérêt.

Traitement comptable des commissions et frais liés à l'octroi ou à l'acquisition d'un concours

CMP Banque applique depuis le 1^{er} janvier 2010 le règlement CRC n° 2009-03 relatif au traitement comptable des commissions et frais liés à l'octroi ou à l'acquisition d'un concours.

Les commissions et coûts relevant du périmètre d'application du règlement font l'objet d'un étalement sur la durée de vie effective du crédit.

CMP Banque a opté pour la méthode alternative d'étalement au prorata du capital restant dû.

Opérations sur titres

Sont considérées comme titres de transaction, les interventions sur titres effectuées dès l'origine avec l'intention de les vendre au plus tard au terme d'une durée de détention de six mois.

Au 31 décembre 2014, CMP Banque ne détenait aucun actif entrant dans cette catégorie.

Sont considérés comme titres de placement, les titres (actions ou obligations) acquis en vue d'en tirer un revenu direct ou une plus-value. À la clôture de l'exercice, il est procédé à une évaluation des titres en cours au 31 décembre ; les moins-values sont constatées par voie de provision pour dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Au 31 décembre 2014, CMP Banque ne détenait aucun actif entrant dans cette catégorie.

Sont considérés comme titres d'investissement, les titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir de façon durable et couverts par des contrats d'échange de taux d'intérêt.

Au 31 décembre 2014, CMP Banque ne détenait aucun actif entrant dans cette catégorie.

Sont considérés comme titres de participation, tous les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise.

Au 31 décembre 2014, CMP Banque ne détenait aucun actif entrant dans cette catégorie.

Au 31 décembre 2014, CMP Banque ne détenait pas d'actifs financiers présentant un risque souverain.

Opérations sur instruments financiers à terme et autres expositions de dérivés de crédit

Au 31 décembre 2014, CMP Banque ne détient aucun instrument financier à terme et n'a aucune exposition directe ou indirecte sur des instruments de dérivés de crédit type CDO, CMBS ou autres expositions de type « *subprime* » telles que les RMBS. En outre, CMP Banque n'est pas exposée aux opérations de dette à effet de levier.

Immobilisations et amortissements

L'établissement applique le règlement CRC 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Provisions pour risques et charges

Ce poste recouvre :

- les provisions destinées à couvrir des risques et des charges liés à des opérations bancaires, que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine ;
- les provisions destinées à couvrir des risques et des charges non directement liés à des opérations bancaires, nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant et/ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise.

Informations sur les transactions entre parties liées

En application du règlement de l'ANC 2010-04, l'ensemble des opérations avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché.

Engagements sociaux

Un régime de participation des salariés aux bénéfices a été institué conformément aux dispositions légales. La participation est liée aux résultats de la société ; elle existe en conséquence dans la mesure où les résultats de l'exercice permettent de dégager une réserve de participation positive.

Un accord de participation, formalisé avec les instances représentatives du personnel, est applicable à compter du 1^{er} janvier 2012.

L'entreprise n'a pas formalisé d'accord avec les instances représentatives du personnel pour la mise en œuvre d'un plan d'intéressement.

La prise des congés se faisant du 1^{er} janvier au 30 avril de l'année suivante, la dette représentative des congés restant à prendre au 31 décembre est comptabilisée en dettes de personnel.

Dans le cadre de l'accord sur la réduction du temps de travail, l'établissement autorise la création d'un compte épargne temps, qui permet aux salariés qui le souhaitent d'accumuler des jours de congés rémunérés ou de développer une épargne monétisée pour indemniser des congés spécifiques de fin de carrière, des congés pour convenance personnelle, un passage à temps partiel ou des congés légaux non rémunérés. Les comptes épargne-temps (CET) sont comptabilisés en dettes de personnel.

Les droits acquis par le personnel au titre des indemnités de fin de carrière ont été valorisés à la clôture, compte tenu d'un taux de charges sociales et fiscales de 60 % ; ce passif est intégralement couvert par une provision.

Les pensions et retraites du personnel de CMP Banque sont prises en charge par des organismes interprofessionnels auxquels sont versées périodiquement des cotisations. Celles-ci sont prises en charge dans l'exercice de leur appel.

CMP Banque n'a pas d'engagement au titre de personnels en préretraite.

CMP Banque constitue des provisions pour licenciement sur la base des litiges prévisibles ou avérés à la date d'arrêt.

Les primes de médailles du travail ne font pas l'objet de provisions.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À L'ARRÊTÉ DU 31 DÉCEMBRE 2014

Il n'y a pas eu d'événements significatifs postérieurs à la date d'arrêt du 31 décembre 2014.

NOTES SUR LE BILAN

Les montants sont indiqués en milliers d'euros à l'arrondi près

Note 2 : Emplois de la clientèle

Inventaire

Nature des encours	2014			2013		
	Encours bruts	Décote / Dépréciations	Encours nets	Encours bruts	Décote / Dépréciations	Encours nets
Crédits de trésorerie	349 069		349 069	321 557		321 557
Crédits de trésorerie Créances restructurées	4 973	482	4 490	5 884	663	5 221
Crédits à l'habitat	2 735		2 735	3 466		3 466
Crédits à l'habitat Créances restructurées	32	0	32	43	0	43
Comptes ordinaires débiteurs (dont OCH*)	17 993		17 993	32 471		32 471
Valeurs non imputées	832		832	852		852
Créances douteuses	83 072	35 117	47 955	89 938	37 043	52 895
Créances rattachées	1 420		1 420	1 501		1 501
Total	460 126	35 600	424 526	455 711	37 707	418 004

* (OCH : Ouverture de crédit hypothécaire)

Répartition des encours douteux et douteux compromis

Encours douteux et douteux compromis	2014			2013		
	Encours bruts	Décote / Dépréciations	Encours nets	Encours bruts	Décote / Dépréciations	Encours nets
Encours douteux	25 612	8 039	17 573	28 570	8 432	20 138
Crédits de trésorerie	6 832	992	5 840	8 715	1 181	7 534
Crédits restructurés	15 709	6 941	8 768	17 080	7 228	9 852
Crédits hypothécaires et à l'habitat	2 556	105	2 451	2 271	22	2 248
Comptes ordinaires et OCH	7	-	7	-	-	-
Encours déclassés Principe de contagion	508	-	508	504	-	504
Encours douteux compromis	49 517	20 109	29 408	54 396	22 709	31 687
Crédits de trésorerie	32 538	18 414	14 124	38 220	21 808	16 412
Crédits hypothécaires et à l'habitat	3 312	651	2 661	2 885	379	2 506
Comptes ordinaires et OCH	13 667	1 044	12 623	13 292	522	12 770
Intérêts de retard	7 942	6 970	973	6 972	5 903	1 069
Total	83 072	35 117	47 955	89 938	37 043	52 895

Le taux de dépréciation moyen (provision et décote/encours douteux global – incluant les intérêts de retard dépréciés à 100 %) s'établit à 42,27 % à fin décembre 2014 ; il était de 41,19 % à fin 2013.

L'établissement a procédé, au cours de l'année, à une opération de cession de créances douteuses pour 6,86 M€, intérêts de retard et frais compris, provisionnées à 74 %. Cette cession a entraîné une baisse sensible des encours douteux et a eu un effet arithmétique sur le taux moyen de dépréciation des encours douteux. Cette opération a dégagé une plus-value comptable de 189 K€.

Répartition des crédits sains et restructurés, hors créances rattachées et comptes ordinaires à vue, selon la durée restant à courir

Durée restant à courir	≤ 1 mois	< 1 mois ≤ 3 mois	< 3 mois ≤ 6 mois	< 6 mois ≤ 1 an	< 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans
Crédit dont la durée initiale est : ≤ 1 an	3	7	7	9	0	0
Crédit dont la durée initiale est : > 1 an	6 493	13 161	19 408	37 084	184 332	95 823

Note 3 : Opérations sur titres

Balance au 31.12.2014	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Plus-value latente
Titres de placement				
OPCVM / FCP	0	0	0	0
Total	0	0	0	

Balance au 31.12.2013	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Plus-value latente
Titres de placement				
OPCVM / FCP	0	0	0	0
Total	0	0	0	

Note 4 : Titres de participation

CMP Banque ne détient aucune participation dans le capital d'autres sociétés.

Note 5 : Immobilisations

Nature des immobilisations	Valeur brute 2013	Acquisitions de l'exercice	Transferts de l'exercice	Cessions de l'exercice	Valeur brute 2014
Immobilisations incorporelles	10 006	35	321	- 102	10 260
Immobilisations corporelles	7 840	86	62	- 327	7 661
Immobilisations hors exploitation	0	0	0	0	0
Immobilisations en location	0	0	0	0	0
Immobilisations en cours incorporelles	336	189	- 321	0	204
Immobilisations en cours corporelles	3	78	- 62	0	18
Total	18 184	388	0	- 429	18 143

Les immobilisations figurent au bilan à leur prix d'acquisition. Les immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées de logiciels.

Note 6 : Amortissements

Nature des immobilisations	Valeur brute 2013	Amort./Prov. de l'exercice	Cessions de l'exercice	Valeur brute 2014
Immobilisations incorporelles	7 497	748	- 15	8 230
Immobilisations corporelles	5 533	494	- 313	5 715
Immobilisations hors exploitation	0	0	0	0
Immobilisations en location	0	0	0	0
Total	13 031	1 242	-328	13 945

Les immobilisations sont amorties linéairement en fonction de leur durée estimée d'utilisation.

Méthodes d'amortissement et durées d'utilisation estimées

Droit au bail	Non amorti	
Frais de développement et d'acquisition des logiciels	Linéaire	1 et 3 ans
Frais de développement et d'acquisition du progiciel bancaire	Linéaire	5 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Matériel et mobilier de bureau	Linéaire	3 et 5 ans
Agencements et installations	Linéaire	5 et 10 ans

Note 7 : Comptes de régularisation et autres actifs

Autres actifs	Valeur à l'actif 2014	Valeur à l'actif 2013
Titres de développement industriel (TDI)	0	0
Dépôts et cautionnements versés	260	218
Débiteurs divers	227	223
Créances rattachées	0	0
Total	487	441

Comptes de régularisation

Comptes de régularisation	Valeur à l'actif 2014	Valeur à l'actif 2013
Comptes de règlements relatifs aux op. s/titres	0	0
Comptes d'encaissement	25	1
Charges constatées d'avance	116	146
Produits à recevoir	772	808
- dont créances avec les entreprises liées	118	72
Autres comptes de régularisation	242	104
- dont créances avec les entreprises liées	0	0
Total	1 155	1 060

Détail des produits à recevoir	2014	2013
Produits à recevoir - Divers	35	29
Prêts conventionnés (hors convention CNAS)		
Frais de gestion et bonification d'intérêts à recevoir	44	192
Prêts conventionnés - Convention CNAS		
Frais de gestion et bonification d'intérêts à recevoir	242	239
Vente droit au bail - Produit à percevoir	0	0
Commissions apporteurs à percevoir	15	24
Commissions s/assurances groupe à recevoir	318	252
Entreprise liée : refacturations T4 2012 à recevoir	118	72
Total	772	808

Les produits à recevoir sont des produits acquis en contrepartie de prestations réalisées au cours de l'exercice et dont le règlement intervient après la date de clôture de l'exercice.

Note 8 : Dettes envers les établissements de crédit

Inventaire

Nature des comptes	Valeur au passif 2014	Valeur au passif 2013
Comptes ordinaires créditeurs	8	1
Comptes ordinaires créditeurs - Part avec les entreprises liées	1	6
Emprunts et comptes à terme	68 932	84 289
Emprunts à terme - Part avec les entreprises liées	200 625	203 125
Valeurs données en pension	0	0
Autres sommes dues	2	87
Dettes rattachées	2 515	2 781
Dettes rattachées - Part avec les entreprises liées	1 468	1 404
Total	273 551	291 693

Répartition des ressources, hors comptes ordinaires à vue et dettes rattachées, selon la durée restant à courir

Durée restant à courir	≤ 1 mois	< 1 mois ≤ 3 mois	< 3 mois ≤ 6 mois	< 6 mois ≤ 1 an	< 1 an ≤ 5 ans	< 5 ans
Emprunts et comptes à terme et valeurs données en pension	0	42 232	21 875	43 750	161 700	0

Note 9 : Comptes créditeurs de la clientèle et autres dépôts de la clientèle**Inventaire**

Nature des comptes	Valeur au passif 2014	Valeur au passif 2013
Comptes ordinaires créditeurs	2 515	3 639
Comptes d'épargne à régime spécial	15 348	14 140
Comptes à terme	95 469	72 568
Autres sommes dues	2 090	2 922
Dettes rattachées	2 471	1 090
Total	117 892	94 359

Les comptes à terme sont constitués à hauteur de 63,8 M€ de comptes à rémunération progressive. Les taux pris en compte pour le calcul des intérêts inscrits en charges sont calculés sur la base du taux facial de chaque contrat, correspondant au taux servi annuellement au client.

Répartition des comptes à terme, hors dettes rattachées, selon la durée restant à courir

Durée restant à courir	≤ 1 mois	< 1 mois ≤ 3 mois	< 3 mois ≤ 6 mois	< 6 mois ≤ 1 an	< 1 an ≤ 5 ans	< 5 ans
Comptes créditeurs à terme	0	0	0	13	95 456	0

Note 10 : Titres du marché interbancaire et créances négociables

Nature des comptes	2014	2013
BON émis	-	-
CDN émis	0	0
BMTN émis	0	0
Titres donnés en pension livrée	-	-
Bons de caisse	-	-
Sous-Total	0	0
Surcote/Décote sur CDN	-	-
Dettes rattachées	0	0
Total	0	0

Note 11 : Comptes de régularisation et autres passifs**Créditeurs divers**

Créditeurs divers	Valeur au passif 2014	Valeur au passif 2013
Dépôts de garantie et cautionnement perçus	4 549	4 554
Charges à payer fournisseurs	367	606
- dont dettes avec les entreprises liées	4	4
Créditeurs divers fiscaux	0	1
Créditeurs divers sociaux	920	1 174
Autres créditeurs divers	361	352
Total	6 198	6 688

Comptes de régularisation

Comptes de régularisation	Valeur au passif 2014	Valeur au passif 2013
Compte de liaison inter-agences	-	-
Comptes d'encaissement	196	153
Produits perçus d'avance	3 587	3 673
- dont intérêts bonifiés	3 417	3 504
- dont fonds de roulement dispositifs « Loca »	169	169
Charges à payer	778	555
- dont dettes avec les entreprises liées	108	191
Autres comptes de régularisation	1 993	1 456
Total	6 554	5 836

Détail des produits perçus d'avance	2014	2013
Prêts conventionnés (hors convention CNAS)		
Intérêts bonifiés perçus d'avance	210	214
Prêts conventionnés - Convention CNAS		
Intérêts bonifiés perçus d'avance	3 208	3 290
Fonds de roulement dispositifs « Loca »	169	169
Total	3 587	3 673

Les produits perçus d'avance sont principalement constitués des bonifications d'intérêts versées par les partenaires de CMP Banque dans le cadre de la distribution de prêts bonifiés conventionnés.

Détail des charges à payer	2014	2013
Charges à payer - Partenaires	2	27
Charges à payer - Personnel	0	0
Charges à payer - Fournisseurs	667	336
Entreprise liée : refacturations T4 2012 à verser	108	191
Total	778	555

Les charges à payer sont des charges générées au cours de l'exercice et dont le règlement intervient après la date de clôture de l'exercice.

Note 12 : Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	Valeur nette 2013	Dotations 2014	Reprises 2014	Valeur nette 2014
Provisions pour plan départs volontaires (PDV)	2 183	0	2 116	68
Provisions pour litiges	0	0	0	0
Provisions pour licenciements	22	0	0	22
Provisions pour indemnités de fin de carrière	511	176	124	563
Total	2 716	176	2 240	652

Note 13 : Capitaux propres

Nature des immobilisations	2013	Affectation du résultat 2013	2014
Capital	60 037		60 037
Réserve légale	130		130
Réserves	0		0
Écarts de réévaluation	0		0
Report à nouveau	- 10 114	- 5 766	- 15 880
Résultat	- 5 766	5 766	- 3 201
Total	44 287	0	41 086

Résultat de l'exercice

- dont : Affectation en capitaux propres		5 766	
--	--	-------	--

Le capital de CMP Banque est constitué de 6 003 700 actions de 10 euros ; il est détenu à hauteur de 99,9 % par le Crédit Municipal de Paris.

Les comptes de CMP Banque sont consolidés par le Crédit Municipal de Paris.

Note 14 : Autres éléments de fonds propres

Nature des immobilisations	2013	Variations de l'exercice 2014	2014
Emprunt subordonné - Part avec les entreprises liées	10 000	0	10 000
Dettes ratt. s/emp. subordonné Part avec les entreprises liées	19	0	19
FRBG - Fonds pour risques bancaires généraux	1 068	0	1 068
Total	11 087	0	11 087

Au cours de l'année 2013, le Crédit Municipal de Paris, actionnaire majoritaire de CMP Banque a procédé à l'augmentation des fonds propres de la banque sous la forme d'un prêt subordonné remboursable de 10 M€, d'une durée de 10 ans.

Le fonds pour risques bancaires généraux est inchangé au 31 décembre 2014 et s'établit à 1 068 K€.

NOTE SUR LE HORS BILAN**Note 15 : Engagements donnés et reçus**

(en milliers d'euros)	2014	2013	Nature
Engagements donnés			
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit	-	-	Ligne de trésorerie en faveur EC Partie non utilisée
Engagements de financement en faveur de la clientèle	1 949	3 181	Crédits confirmés en attente de déblocage Partie non utilisée des OCH et autorisations de découverts / Engagements de caution
Engagements de garantie en faveur d'établissements de crédit	-	-	Refinancement BCE-Créances cédées disponibles pour refinancement
- dont total créances cédées	-	-	
- dont total créances mobilisées	-	-	
Engagements de garantie en faveur de la clientèle	263	910	Contrats LOCAPARIS et LOCACDC (Garanties d'impayés de loyers)
Sous-total	2 212	4 092	

(en milliers d'euros)	2014	2013	Nature
Engagements reçus			
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit	-	-	Lignes de trésorerie accordées par EC
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit	1 279	1 683	Fonds mutuel de garantie Crédit Logement
Engagements de garantie reçus de la clientèle	271 219	279 208	Cautions et hypothèques
Sous-total	272 498	280 891	
Total	274 710	284 983	

NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Note 16 : Produit net bancaire

(en milliers d'euros)	2014	2013
Produits des opé. de trésor. et interbancaires	35	29
Produits des opérations sur titres	0	0
Produits des opérations avec la clientèle	28 994	30 865
- dont intérêts	25 583	27 302
- dont commissions	3 411	3 562
Produits des opérations de hors bilan	0	0
Autres produits d'exploitation bancaire	1 951	2 361
Charges sur opé. de trésor. et interbancaires	- 9 055	- 10 588
Charges sur opérations financières	-355	- 19
Charges sur opérations avec la clientèle	- 2 308	- 1 697
- dont intérêts	- 2 301	- 1 694
- dont commissions	- 6	- 3
Charges sur opérations de hors bilan	0	- 7
Autres charges d'exploitation bancaire	- 738	- 665
Solde en bénéfice s/opérations financières		
Solde en perte s/opérations financières	0	0
Autres produits d'exploitation	78	12
Autres charges d'exploitation	- 58	- 65
PNB avant charges refacturées	18 545	20 224
Charges refacturées intra-groupe	424	312
PNB avec charges refacturées	18 969	20 536

Dans le cadre de l'application du règlement CRC 2002-03 modifié, CMP Banque a opté pour le classement des reprises de décote en marge d'intérêt (1 123 K€ au 31 décembre 2014).

Note 17 : Charges générales d'exploitation

(en milliers d'euros)	2014	2013
Charges de personnel	10 394	10 248
Rémunération du personnel	6 458	6 197
Charges sociales	3 101	3 113
Charges fiscales	705	844
Frais de formation	125	54
Congés payés / CET	- 46	- 28
Provisions pour indemnités fin carrière	52	46
Provisions pour licenciements	0	22
Impôts et taxes	434	707
Services extérieurs	926	1 037
Location	869	957
Transports et déplacements	57	80
Autres Services extérieurs	4 179	4 327
Entretien / Réparations / Fournitures	1 024	1 026
Honoraires extérieurs	2 004	2 258
Autres services extérieurs	1 151	1 044
Charges refacturées intra-groupe (CMP)	428	655
Loyer versé à CMP	462	721
Transferts de charges PDV	- 1 782	0
Total	15 041	17 696

Les charges générales d'exploitation 2014 incluent les dépenses liées au plan de départ volontaire mis en œuvre courant 2014. Ces charges ont été reclassées à hauteur de 1 782 K€ en charges exceptionnelles, selon l'option retenue dans les comptes 2013, par transfert de charges.

Note 18 : Coefficient d'exploitation

(en milliers d'euros)	2014	2013
Produit net bancaire	18 969	20 536
Charges générales d'exploitation	15 041	17 696
Dotations aux amortissements	1 242	1 157
Coefficient d'exploitation	85,84 %	91,80 %

Note 19 : Coût du risque

(en milliers d'euros)	Valeur au passif 2014	Valeur au passif 2013
Dépréciations clientèle	- 5 254	- 4 316
TOTAL DOTATIONS	- 19 640	- 20 665
Dotations aux dépréciations s/créances clientèle	- 16 295	- 16 323
Crédits de trésorerie	- 15 678	- 16 165
Crédits immobiliers	- 9	- 11
Comptes débiteurs et OCH	- 608	- 147
Pertes couvertes par dépréciations s/créances clientèle	- 2 674	- 4 058
Crédits de trésorerie	- 2 593	- 3 971
Crédits immobiliers	- 9	- 59
Comptes débiteurs et OCH	- 72	- 28
Pertes non couvertes par dépréc. s/créances clientèle	- 671	- 284
TOTAL REPRISES	14 386	16 349
Reprises sur dépréciations s/créances clientèle	14 192	15 517
Crédits de trésorerie	14 082	15 421
Crédits immobiliers	25	64
Comptes débiteurs et OCH	85	33
Récupérations sur créances amorties cédées	194	832
Décote des créances restructurées	- 942	- 996
Dotation en coût du risque (dossiers entrants)	- 1 180	- 1 350
Reprise en coût du risque (dossiers sortants)	237	354
Provisions d'exploitation	- 123	0
Dotations aux comptes de provisions d'exploitation	0	0
Pertes d'exploitation	- 123	0
Reprises s/provisions d'exploitation utilisées	0	0
Total coût du risque	- 6 319	- 5 312

Note 20 : Résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	2014	2013
PDV - Charges réglées	- 1 782	-86
PDV - Dotation de provisions	2 116	- 2 183
Total	333	- 2 270

CMP Banque a conclu en fin d'année 2013 un accord collectif en vue du départ de 21 personnes dans le cadre d'un Plan de départs volontaires. L'établissement a opté pour un classement en résultat exceptionnel considérant le caractère inhabituel, rare et significatif de l'opération.

La provision a été reprise courant 2014 à hauteur de 2 116 K€, certaines dépenses restant à réaliser sur l'exercice 2015 (67 K€).

Note 21 : Synthèse des dépréciations et provisions

	Provisions dépréciations 2013	Dotations 2014	Reprises 2014	Cessions de créances 2014	Provisions dépréciations 2014
Établissement de crédit	0	0	0	0	0
Clients	34 643	18 017	14 847	5 096	32 717
Titres de placement	0	0	0	0	0
Titres de participation	0	0	0	0	0
Actif immobilisé	0	0	0	0	0
Débiteurs divers	0	0	0	0	0
Risques et Charges	2 716	176	2 240	0	652
- dont : op. enregistrées en résultat d'exploitation		176	124		
- dont : op. enregistrées en résultat exceptionnel		0	2 116		
Total	37 359	18 193	17 087	5 096	33 369

Note 22 : Régime fiscal

CMP Banque fait partie d'un périmètre d'intégration fiscale dont la société mère est le Crédit Municipal de Paris. Une convention d'intégration fiscale a été établie entre les deux entités, et stipule que CMP Banque verse, à titre de contribution au paiement de l'impôt des sociétés du Groupe, une somme égale à l'impôt dont elle serait redevable si elle était imposable séparément. Les montants calculés au titre de l'impôt société par CMP Banque sont dus à la société mère.

CMP Banque présente un déficit fiscal au 31 décembre 2014.

Le montant cumulé des déficits à reporter sur les exercices futurs s'élève à 21 199 K€ après imputation du résultat fiscal 2014.

AUTRES INFORMATIONS**Effectifs**

L'effectif en équivalent temps plein au 31 décembre 2014 (hors apprentis) est de 123 personnes et se décompose comme suit : cadres : 58 personnes; non cadres : 65 personnes.

Droit individuel à la formation (DIF)

Le nombre total d'heures de formation acquises au titre du droit individuel à la formation (DIF) au 31 décembre 2014 s'élève à 13 001 heures.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi (CICE)

Conformément à l'article 244 quater C du Code général des impôts, CMP Banque bénéficie depuis 2013 d'un crédit d'impôt ayant pour objet l'amélioration de sa compétitivité.

Le crédit d'impôt généré en 2013 pour 143 K€ a été utilisé sur l'exercice 2014 pour des dépenses d'investissement consacrées à la mise aux normes du système d'information et notamment l'application des normes européennes d'échanges interbancaires SEPA.

Rémunérations

Au 31 décembre 2014, le montant net imposable total des rémunérations des 5 personnes les mieux rémunérées de CMP Banque s'élève à 409 K€.

Jetons de présence

Le montant des jetons de présence distribués aux administrateurs au titre de l'exercice 2014 s'inscrit dans une enveloppe fixée par l'Assemblée générale à 36 K€.

Proposition d'affectation des résultats

Il sera proposé d'affecter le résultat de l'exercice 2014 en report à nouveau.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société CMP Banque, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Provisionnement du risque de crédit

Votre société comptabilise des dépréciations pour couvrir le risque de crédit inhérent à ses activités (notes 1.3, 3.A et 5.D de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au recensement des expositions, aux règles de déclassement des encours douteux, au suivi du risque de crédit, aux méthodologies de dépréciation, et à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations individuelles et de portefeuille.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 18 mars 2015

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit FS II
Valéry Foussé
Associé



Deloitte & Associés
Jean-Vincent Coustel
Associé



RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre établissement, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale en application des dispositions de l'article R. 225-38 du Code de commerce.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'Assemblée générale dont l'exécution ne serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 18 mars 2015

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit FS II
Valéry Foussé
Associé

Deloitte & Associés
Jean-Vincent Coustel
Associé




ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2015

Résolution n° 1

Objet : approbation du rapport de gestion

L'Assemblée générale approuve le rapport de gestion du conseil d'administration du 17 mars 2015.

Résolution n° 2

Objet : approbation des comptes

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion et du rapport général des commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014 tels qu'ils lui ont été présentés, lesquels font apparaître un déficit de 3 200 676,20 €.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Résolution n° 3

Objet : affectation du résultat

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter le résultat de l'exercice, soit 3 200 676,20 € en report à nouveau.

Il est rappelé que 0 € de dividende a été versé au Crédit Municipal de Paris au titre de l'exercice 2011, 0 € au titre de l'exercice 2012 et 0 € au titre de l'exercice 2013.

Résolution n° 4

Objet : détermination des sommes allouées aux administrateurs à titre de jetons de présence

En application de l'article 18 des statuts de la société qui dispose que « l'Assemblée générale peut allouer aux administrateurs, à titre de jetons de présence, une somme fixe annuelle que cette assemblée détermine, dont le montant est porté aux frais généraux de la société », il est décidé de fixer le montant alloué au titre de l'année 2015 à 36 000 €.

Résolution n° 5

Objet : enveloppe globale des rémunérations

L'Assemblée générale déclare avoir été consultée sur l'enveloppe globale des rémunérations versées durant l'exercice écoulé aux personnes mentionnées à l'article L.511-13 du Code monétaire et financier, dans le cadre de la politique de rémunération visée à l'article L.511.71 du même code.

L'Assemblée générale émet un avis favorable sur cette enveloppe.

Résolution n° 6

Objet : ratification de la désignation de Madame Valérie de Brem en qualité d'administratrice, en remplacement de Madame Anne de Bayser

L'Assemblée générale ratifie la nomination par le Conseil d'administration du 14 octobre 2014 de Madame Valérie de Brem, en qualité d'administratrice de CMP Banque.

Résolution n° 7

Objet : ratification de la désignation de Monsieur Jean-Philippe Brinet en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Pierre Vajda

L'Assemblée générale ratifie la nomination par le Conseil d'administration du 16 janvier 2015 de Monsieur Jean-Philippe Brinet, en qualité d'Administrateur de CMP Banque.

Résolution n° 8

Objet : pouvoirs

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie certifiée conforme ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'effectuer toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

Crédit photos :
Moschi Moschi (Infographie Le CMP déchiffré)
Alain Goulard / Crédit Municipal (Ma Tante fait nocturne)
Big-Dune (Epargne solidaire)
Blueland / Designe Blandine Didry (Nuit Blanche)
Création Chrystèle Lacène / Conception graphique Big-Dune (Dimanche solidaire)

Conception : vivacitas.fr

Crédit Municipal de Paris

55 rue des Francs-Bourgeois - 75004 - Tél. 01 44 61 64 00

www.creditmunicipal.fr